

# LE VENT DES BANCELS

Mai - Juin 2008

N° 78

Prix de vente au  
numéro: 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

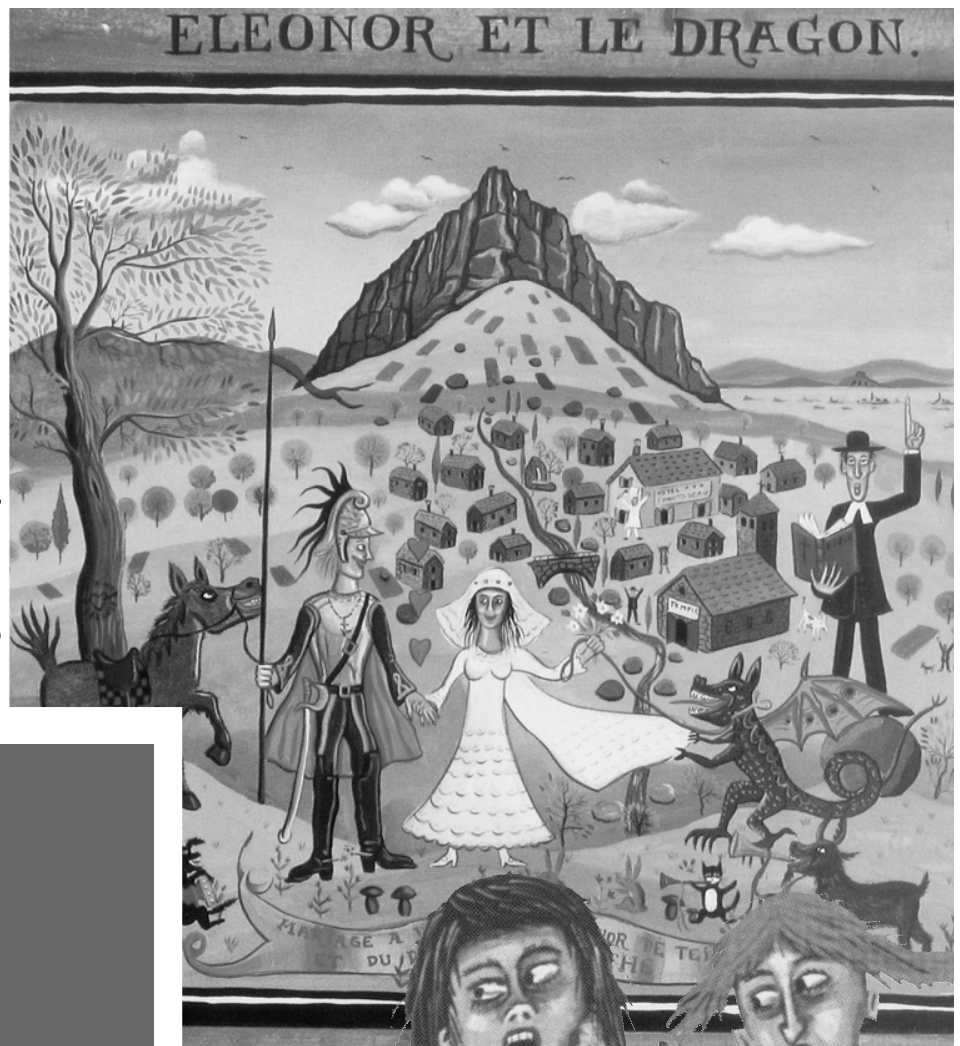
FRAISSINET DE LOZÈRE  
LE PONT DE MONTVERT  
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT  
SAINT FRÉZAL DE VENTALON  
SAINT MAURICE DE VENTALON

Dans l'œil du  
cyclone ●●●●●●●●

Fraissinet de  
Lozère au  
XIX<sup>ème</sup>

Brise municipale ●●  
Les cinq maires  
en coup de vent

L'air de rien ●●●●●●  
Kelissa



Gérard  
LATTIER  
Peintre-  
montreur  
d'histoires



*Bise-art, blizart...*

# Sommaire

- Crédit photos: Extrait de l'ouvrage "Voyage en peinture" Gérard LATTIER pages: 1-17 à 24  
Jean-marie THOYER pages: 2-4  
Album de famille (Jean-Pierre ALLIER, Sophie PANTEL, Jean-Paul VELAY, Jean-claude LIEBER, photo Camille LECAT: collectif-transit (David RICHARD) pages: 5 à 10.  
Odile RIVAL pages: 11-16  
Photos Algérie pages: 25-27  
Philippe THOMAS pages: 28-29  
Alain VENTURA page: 26  
PNC page 51  
Amélie MATHIEU page 51  
Magali Martinez page: 52.
- Brise municipale  
4- Vent des Bancel: Mode d'emploi  
5- Cinq maires en coup de vent Dans l'œil du cyclone  
11- Fraissinet au XIX<sup>ème</sup> siècle  
Bise-art, blizart  
17- Gérard LATTIER  
Sirocco  
25- Avoir 20 ans loin du Bougès (suite et fin)  
L'air de rien  
28- Kélissa  
Aura Rossa  
30- La lenga nòstra  
Sans paravent  
32- Atelier d'écriture  
Tempête de délibérations  
34- Conseils municipaux  
En coup de vent  
51- Brèves  
52- Visite de Mme La Préfète

Ci-dessous le Comité de rédaction du Vent des Bancel, en action...



Directeur de publication:

Étienne Passebois.

Comité de rédaction:  
Catherine Aufour - Héling,  
Pierrette Coudert, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura.

Mise en page:

Magali Martinez

Imprimerie:

Bureau Service Tirage  
24, Faubourg d'Auvergne  
30100 Alès.

## ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

6 euros/ n°

Abonnement à l'année

(4 numéros): 20 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

## Mai 68...Mes 68

**T**out le monde en parle !... Alors pourquoi pas nous ?  
Mai 68 interroge, intrigue, questionne, fascine ou agace ! Faut-il « liquider » Mai 68 ?... Ou en tirer la « substantifique moelle » ?

On a beaucoup écrit et raconté sur ces événements. Aussi je n'évoquerai, ici, que les ressentis personnels résultant de ma participation.

Mai 68, cette révolte antiautoritaire, plus que révolution sociale, a amené la société de notre pays à faire un grand pas en avant ! La « marmite France » s'était mise à bouillir sur les feux de la morale et des mœurs, conservatrices et puritaines de l'époque. Le couvercle « Mai 68 » s'est soulevé !... de l'air, de l'air !

Ce mois, de tourmente et d'expériences militantes, m'a conduit à tirer quelques leçons toujours présentes: penser et réfléchir par soi-même, plutôt que de déléguer à un parti, groupe ou sauveur suprême ; ne pas se contenter de dire,... mais faire aussi ; ne pas attendre que le bonheur tombe du ciel ou des lendemains qui chantent, mais construire “ ici et maintenant ” !

Cette dernière réflexion m'a amené à vivre mon deuxième « Mai 68 » : quarante années dans les Cévennes ! Je rêvais de quitter Paris pour vivre près de la nature... je l'ai donc fait ! Heureusement, car « chat contrarié n'a pas le poil luisant » !

Installé comme maçon dans ce pays à reconstruire, on ne parlait plus d'architecture... On en faisait, en « vrai », avec les habitants. On découvrait les Cévennes à travers mille randonnées dans ce pays d'une beauté de paysages et de lumières qui nous faisaient rêver. Les discussions, débats, musiques et philosophies s'invitaient tard dans la nuit. C'était le « Carpe diem » de l'époque. Malgré les différences d'apparences et de comportements, la plupart des habitants nous ont bien accueillis, heureux de voir arriver des jeunes et de la vie. Par contre, regrettons que certains cévenols résidents secondaires, porteurs - à leurs yeux - de l'orthodoxie locale, ont eu et ont toujours du mal à accepter les espaces que l'on a occupés !

Un vrai bonheur fut la rencontre avec les jeunes du Pont de Montvert et de Finiels qui ont créé l'ADET et lancé la « Fête de la myrtille » (on vous en reparlera). La vie, la fête, l'imagination et l'échange étaient présents, Mai 68 aussi !

Ah ! Ces Cévennes !... Un deuxième Mai 68 ! Malgré les difficultés diverses, elles m'ont vu élever mes enfants, reconstruire des maisons, vivre des amours et des amitiés, ériger des murs et des pierres, découvrir la flore et la beauté de la nature à travers les eaux claires, les rochers, les espaces transparents des horizons enneigés. Une révolution lente et quotidienne, les pieds sur la roche et la tête dans les étoiles !

Mai 68 !... Mes 68 !...

■  
Roland MOUSQUES

# Brise municipale .....

*Connue depuis des lustres des habitants de la commune fondatrice, votre revue qui gagne à être connue y gagnera à son tour si les personnes qui la font vivre sont encore plus nombreuses. Vous l'avez compris, les quelques lignes qui suivent sont avant tout une invitation à rejoindre l'équipe qui fabrique le journal...*

## **L**es grandes étapes qui ont conduit à la situation actuelle.

C'est le conseil municipal de Saint-Frézal-de-Ventalon qui en 1978 a l'idée d'un journal qui rendrait compte aux administrés de l'activité de la commune. Ainsi est née "LA VIE COMMUNALE" dont les premiers numéros ressemblaient beaucoup à l'actuelle rubrique

"Tempête de délibérations". Ce n'est que 19 numéros plus tard, au deuxième semestre 1992 que le journal change de nom et devient "LE VENT DES BANCELS". Saint Andréol de Clerguemort s'y adjoint au numéro 31 de juin 1996 et sera imité par Saint Maurice de Ventalon en novembre 1999 à la

articles, s'assurer que des illustrations seront bien disponibles au moment de la mise en page. Il faut noter que ce dernier point ne pose aujourd'hui pratiquement plus de problème grâce à la photo numérique.

La mise en page a longtemps été assurée par Alain Ventura mais depuis peu cette tâche incombe à Magali Martinez.

## **Quel est le contenu du journal ?**

Tous les articles sont à priori les bienvenus mais le journal comporte des rubriques que l'on retrouve d'un numéro à l'autre et qui en constituent la «colonne vertébrale».

*Dans l'œil du cyclone* est un reportage sur un village du territoire.

*Bise-art, Blizart* relate un événement, une activité à connotation artistique ou digne d'intérêt à cause de son originalité.

*L'air de rien* est une rubrique qui nous fait découvrir des mondes où l'innovation est souvent présente.

*Ah, lisez* donne des idées à ceux qui cherchent un bon livre et beaucoup d'informations dans le registre culturel pour ne pas manquer les spectacles qui sont donnés près de chez vous.

On a vu dans le journal des portraits de gens très intéressants ; là encore bien d'autres restent à écrire. Enfin n'oublions pas ce qui a été à l'origine du journal à savoir les comptes rendus des conseils municipaux auxquels s'ajoutent maintenant ceux du conseil communautaire.

*AURA ROSSA*, la nouvelle rubrique consacrée à la culture et à la langue occitane a vu le jour avec le numéro 77. Il n'est pas interdit d'en proposer d'autres ; avis aux amateurs.

## **Vent des Banceles: Mode d'emploi**

sortie du numéro 44. Depuis janvier 2008 le "Vent des Banceles" concerne les cinq communes de la communauté "Des Cévennes au Mont Lozère".

A noter que ce journal était semestriel jusqu'au début de l'année 1993, date à laquelle la parution devient trimestrielle.

### **Comment se fabrique le journal ?**

Deux réunions sont nécessaires pour fabriquer un journal ; la première pour établir la liste des articles et trouver les rédacteurs ; une seconde réunion pour faire le point sur l'avancement du travail, relire les



Jean-Marie THOYER

# ..... Cinq maires en coup de vent

*On dit peut-être un peu vite : « à la campagne tout le monde se connaît ! » Est-ce si vrai que cela ? Par exemple nos maires, les connaissez-vous ? Ce serait pourtant bien utile. Le sien en premier lieu. Ceux des communes voisines aussi qui collaborent dans la Communauté de Communes et dans des syndicats intercommunaux. D'autant plus que cette année quatre des cinq maires de nos communes sont nouveaux...*

**J**ournaliste occasionnel du Vent des Bancels, je suis donc allé les rencontrer chacun avec les mêmes questions : sur leur famille, leur origine, leur parcours professionnel et politique, leurs engagements et leurs convictions, puis sur leurs goûts et passions.

Ils ont des points communs : tous ont eu ou ont encore le centre de gravité de leur existence hors de la commune, mais tous y font aujourd'hui de robustes racines. Les projets qu'ils ont pour leur commune se rejoignent... tant mieux. Mais chacun a un regard sur le monde et la société qui lui est propre.... Mais je vous laisse les découvrir...

## Nos cinq maires, les connaissez-vous?



# Cinq maires en coup de vent .....

... **J**ean Pierre Allier, 55 ans, marié, deux grandes filles. Ils étaient nombreux en famille dans la maison familiale qu'il a gardée à Fraissinet de Lozère. et l'on n'était pas riche. Il habite aujourd'hui à Langlade dans le Valdonnez. Très vite il a gagné son argent en ramassant des myrtilles et a quitté la maison pour poursuivre sa scolarité à Mende. Ceci est fondateur de son engagement dans les Comités d'Action Lycéenne.

Département. Il est chef de Projets, responsable des routes nationales (106 et 88).

Mais il a surtout été permanent syndical CFDT de 1993 à 2004. Cadre de la Fédération Interprofessionnelle Languedoc-Roussillon. Il a représenté son syndicat pendant 10 ans au Conseil Economique et Social du Languedoc Roussillon.

connaît un dynamisme économique remarquable : les élevages fermiers (bovins, volailles, abeilles) y prospèrent et une quinzaine d'artisans se sont installés dans et hors de la zone créée par le maire. De grands travaux (adduction d'eau, voiries, zones d'aménagement, etc.) facilitent ce développement.

Il lui tient à cœur de réussir durant son mandat une coexistence heureuse entre habitants : les artisans et les agriculteurs, les personnes en difficulté économique et sociale et les gens plus

## Jean-Pierre ALLIER, maire de Fraissinet de Lozère. le récidiviste...

Jean Pierre Allier est cadre à la Direction Interdépartementale des Routes, les services de l'Equipement qui n'ont pas été dévolus au

### .. et la mairie ?

Son grand-père était déjà maire de la commune, son père était adjoint et il est élu lui-même au Conseil Communal depuis 25 ans. Son métier à l'Equipement faisait aussi de lui une personne ressources, au fait des financements publics.

Il a été candidat aux élections sénatoriales de 2001 contre Jacques Blanc.

Il s'est engagé très tôt dans la vie publique et politique à Lutte Occitane, au PSU, puis dans la vie syndicale. Il est secrétaire général de la Fédération des Foyers Ruraux de Lozère, administrateur de nombreuses associations locales sur le canton de Pont de Montvert comme dans celui de son domicile ainsi que d'une mutuelle professionnelle.

Jean Pierre Allier rajoute qu'il est protestant, non pratiquant. « Le protestantisme a été pour beaucoup une école de citoyenneté » dit-il .

aisés, les habitants permanents et les résidents « secondaires » qui réclament à la fois des comforts urbains et une protection parfois excessive du cadre naturel. Il était un maire aménageur et développeur, il devient peut-être aujourd'hui plus un maire régulateur, un médiateur.

Quels enjeux nationaux et internationaux retiennent son intérêt ? Nationalement ses réflexes de syndicaliste restent vifs : il faut toujours partager le travail qui donne la dignité et les ressources du pays.

Il faut poursuivre la régionalisation : ce n'est plus à l'Etat de décider de tout, de régler sur tout.

A l'international, Jean Pierre Allier est un partisan convaincu de l'Europe qui peut représenter un énorme atout pour infléchir les politiques mondiales. L'idée soutenue par le Président Sarkozy de développer une coopération autour de la Méditerranée lui semble bonne. Il y a des choses à jouer ensemble. Et notre région est au premier rang pour y participer.

Quand il ne préside pas une commission, Jean Pierre Allier est un adepte de la marche active : 5 à 6 km trois fois par semaine : il pratique et enseigne la vannerie en châtaigner, en osier, en paille et bêche ses deux jardins de Langlade et de Fraissinet.



**C**amille Lecat, le plus jeune de nos maires, a 26 ans, il est célibataire, n'a pas d'enfants. Il est originaire de Paris. Sa famille venait chaque année depuis longtemps en vacances à Meyrueis. La graine cévenole était semée.

qu'on cherchait des candidats pour être conseillers et s'est proposé. C'est lorsque l'équipe pressentie s'est mise au travail qu'il a accepté d'être maire. « Il y a continuité et complémentarité pour moi entre mon engagement à Bois2mains, qui était déjà une entrée en politique, et

les forêts qui sont mal entretenues et même dangereuses.

« Je souhaite aussi impliquer les autres conseillers et les habitants dans les débats municipaux vitre une démocratie participative ».

## Camille LECAT : Maire de Saint Andéol de Clerguemort

### Le benjamin...

Il est ingénieur agronome, a fait ses études à Rennes, puis des stages en Bolivie (6 mois) et à Montpellier (4 mois). Un jour, il est venu donner un coup de main à un ami qui retapait sa maison à Pierre-Froide. Il a découvert ce coin des Cévennes. Il y est revenu en 2005 comme bénévole dans la SCIC Bois2mains. Il en est depuis juillet 2006 gérant et, depuis juin 2007, salarié.

#### De la SCIC à la mairie..

En choisissant ce métier et en venant en Cévennes, Camille voulait être acteur du développement local de ce territoire. Il s'est rendu en février dernier à la réunion de bilan de l'équipe municipale sortante de St Andéol de Clerguemort. Il a vu

ma candidature comme maire à St Andéol »

Ce qui l'a décidé à s'engager dans la vie publique ? Le désir d'être un acteur du développement local, servir la collectivité, m'occuper de la chose publique. « J'ai milité dans une association socioculturelle en région parisienne ? En Bolivie, j'étais bénévole d'une ONG. Mon positionnement politique : il se situe quelque part entre les Verts, le PS et le Modem. Je me considère comme écologiste politique de gauche et réformiste."

Ce qui lui tient à cœur de réussir durant son mandat ? Que la commune de St Andéol voit sa population augmenter parce qu'on y trouve de quoi se loger et un emploi. Qu'on soit plus nombreux pour mieux maîtriser l'espace notamment

Quels enjeux nationaux et internationaux retiennent son intérêt ? Au niveau national : il nous faut préserver notre système de solidarité et de protection sociale. Approfondir la décentralisation en attribuant les ressources nationales selon les compétences de chacun. Enfin, simplifier le paysage institutionnel.

« Au niveau européen, il nous faut améliorer le système institutionnel notamment en renforçant le contrôle du Parlement Européen et en cherchant une plus grande proximité avec les habitants

Au niveau international, la régulation des échanges agricoles mondiaux, la sécurité alimentaire mondiale et le respect de l'environnement me semblent des enjeux majeurs. »

Ces loisirs ? « J'écoute pas mal de musique, des chansons à texte comme celles de Dick Annegarn, je lis surtout La Croix et Courrier International. Je lis peu de romans mais connais bien et apprécie Kundera. J'aime bien le cinéma. Je me suis engagé bénévolement dans la projection de CINECO pour que cette activité-là ne disparaisse pas. Cela m'a aussi permis de sortir du réseau professionnel. »

Je viens de passer trois hivers en yourte et je le revendique. c'est un mode d'habitat léger, économique, proche de la nature, très adapté à la réalité sociale et environnementale des Cévennes. C'est une réponse, parmi d'autres, à explorer à la pénurie de logement de nos communes et au besoin d'accueil transitoire de gens de passage ou en cours d'installation.



# Cinq maires en coup de vent .....

... **S**ophie Pantel a 37 ans, elle est mariée et mère d'une fille de 7 ans. Son père est originaire de Fraissinet de Lozère et sa mère de Bagnols les Bains. Elle a trois frères et sœurs.

Sophie Pantel est agent de l'Etat, chargée de mission au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, à la Préfecture de Mende. Elle est responsable du service qui s'occupe des droits des femmes. Elle a fait ses études de droit, et d'histoire à Aix en Provence son père



## **Sophie PANTEL : Maire du Pont de Montvert L'abeille...**

travaillant dans la pétrochimie à Lavéra. Son premier emploi : détachée de son employeur, l'URSSAF au tribunal des affaires de la Sécurité Sociale.

C'est en répondant à une annonce d'offre d'emploi assez succincte « cherche une personne diplômée en droit » qu'elle a pu réaliser son désir persistant de venir s'installer dans sa région d'origine, la Lozère cévenole. C'était Jean Claude Chazal Député socialiste de Lozère qui cherchait un attaché parlementaire. Sophie Pantel avait 27 ans

Ce n'était pas pour elle la découverte des engagements : son père était militant syndicaliste, sa mère administratrice d'une Organisation Non Gouvernementale d'aide au développement dans le Tiers Monde, le foyer recevait régulièrement des invités africains. Ce n'était pas non plus une découverte de la politique. Il avait fallu ferrailler contre le Front National dans la circonscription de Vitrolles. Et puis les études qu'avait choisies Sophie Pantel lui avaient permis de se construire une vision du monde.

La situation socio-politique de la Lozère évoluait : l'emprise de quelques-uns sur le destin de tous, véritable chappe de plomb,

commençait à s'affaiblir.

L'emploi d'attaché parlementaire lui a fait découvrir les réalités du territoire, les réseaux existants, les partenaires locaux.

En 2001 elle est élue au Conseil Municipal de Fraissinet de Lozère, elle est nommée adjointe. Elle se présente aux cantonales de 2004 et est élue Conseillère Générale.

« Les gens pensent qu'un élu ne s'occupe que de son canton. Ce n'est pas le cas. On est aussi associé, en tant que Conseiller, à la gestion du Département. Et lorsqu'on est représentant de la minorité, ce qui est le cas en Lozère aujourd'hui, il faut participer aux commissions. Enfin, pour y prendre opportunément la parole, il faut avoir travaillé les dossiers à l'avance. »

Sophie Pantel est membre du Parti Socialiste. Son poste à la Préfecture comme les fonctions d'élue locale et départementale la conduisent inévitablement à participer à de nombreux organes d'administration ou de gestion : à la Caisse d'Allocation Familiale, au Parc National des Cévennes, au Conseil Départemental de l'Education Nationale, au Collège et à la Maison de Retraite de Vialas, sans oublier le Gal et le Pays des Cévennes et les divers syndicats intercommunaux. Sophie assure la présidence de

certaines. Bref cela représente de multiples réunions et démarches. Mais aussi beaucoup de visages, de relations.

Qu'est-ce qui l'a décidée à s'engager dans la vie publique ? « L'envie de faire quelque chose pour mon pays de faire avancer l'action publique.... Et ma passion pour la politique ».

Et dans son nouveau mandat de maire qu'est-ce qui lui tient à cœur de réussir ? « que chacun, homme ou femme où qu'il habite et quelle que soit sa condition, ait accès à tous les services : le logement, l'emploi, le soin médical, le service à la personne, la garde d'enfants, l'usage d'internet, etc... C'est ainsi que les gens viennent et se fixent dans nos communes ».

Les enjeux nationaux et internationaux qui retiennent son intérêt : La gestion raisonnable des ressources, notamment en eau. Comment résister aux projets de développement qui sacrifient un pays sa population et son avenir à un profit immédiat ?

« J'ai peur aussi de la montée des intégrismes. Il nous faut préserver la laïcité. Enfin, il faut faire avancer la construction européenne. »



Jean Paul Velay vient juste d'avoir 60 ans, il est marié, a trois grands enfants et quatre petits enfants. Sa famille est de St Maurice. Il a connu son épouse, qui fut la dernière postière du village. Elle est originaire, elle, de St Martin de Boubaux.

Il est professeur de technologie depuis 35 ans dans le même collège

adjoint depuis 7 ans et fait son apprentissage de maire en secondant Marinette Dubois. Pour lui, le maire doit être choisi parmi les habitants permanents du village. Aussi, dès l'automne prochain, il y sera presque toute l'année, car le soleil de Provence garde quelques attraits quand, dans l'hiver, le brouillard déboule du col de la Croix de Berthel.

réussir durant son mandat ? Aller vers la centaine d'habitants permanents sur la commune. Ils sont présentement quatre-vingts. Mais les routes ne sont pas encore toutes goudronnées, les adductions d'eau et les stations d'épuration manquent encore pour les 11 hameaux de la commune. Le nouveau maire rêve d'une zone aménagée au-dessus du village...

## Jean- Paul VELAY : Maire de Saint Maurice de Ventalon Le mécano-bricoleur...

à Peyrolles en Provence dans la région d'Aix-en-Provence. Il prend sa retraite en septembre prochain. Au départ de sa carrière, il voulait revenir en Lozère, mais la région d'Aix les a pris sous son charme. Ils habitent donc Meyrargues.

« Il y a toujours eu un Velay au Conseil Municipal à St Maurice. »

Jean Paul a donc pris la succession de son père en 1989 alors que le maire était M Argenson. Il est

Jean Paul Velay a des responsabilités départementales au Syndicat National des Collèges et Lycées (Fédération autonome de l'Education Nationale) ; un petit syndicat qui vit sans aide publique. Il est de gauche, a milité autrefois au côté du Parti Communiste et il est protestant.

Son expérience associative, un club local de Ball Trap.

Qu'est-ce qui lui tient à cœur de

d'une maison de pays à la Croix de Berthel...

Son regard sur la vie de notre pays ? Il y a trop de gens qui ont travaillé et travaillent encore beaucoup et dont les revenus sont insuffisants pour avoir une vie décente. La multiplication des salariés pauvres est un échec national. Ces gens que les Velay rencontrent dans leur entourage professionnel n'ont pas l'apparence de pauvres, mais ils bataillent pour survivre.

Les enjeux internationaux ?

« D'abord la paix ! On est toujours en guerre. Pourquoi n'arrive-t-on pas à vivre ensemble sans conflits ? Je ne comprends pas ! »

Ses loisirs ? J.P. Velay a été un gros lecteur de polars et de romans d'espionnage, mais il n'a plus guère le temps de lire... Exceptés les magazines spécialisés car il a surtout une passion pour la mécanique, les voitures, nouvelles et anciennes, celles qui roulent vite et les plus familiales. « Ce n'est pas pour rien que je suis prof. de technologie ! »

Il aime la variété, l'accordéon. Il chante beaucoup, surtout lorsqu'il bricole seul car, dit-il « je chante fort et faux ». Il aime le foot, va voir l'OM jouer à Marseille avec ses enfants et il chasse la bécasse.

Actuellement il passe beaucoup de son temps libre à retaper la maison de son fils.

« J'ai oublié de dire combien j'aime St Maurice ! » conclut-il.



# Cinq maires en coup de vent ●●●●●●●●

**J**ean Claude Lieber, 58 ans, marié, deux grands enfants et un petit-fils. Il est né au Maroc où son père, d'origine allemande, avait fui le nazisme. Il y a vécu jusqu'à l'âge de 15 ans. Il a fait des études et est devenu professeur d'histoire en région parisienne, comme son épouse. Durant leurs séjours de vacances au camping de Cocurès, leur est venu le désir profond de quitter la vie urbaine, de s'installer en Cévennes, de changer de métier.

Et c'est en 1980 après plusieurs années passées à acquérir de nouvelles qualifications (chauffagiste

Frézal, mais aussi agriculteur pluriactif, guide de moyenne montagne avec son épouse et animateur de séjours dans le cadre de l'association « Cévennes, Ecole de Vie » CEV.

Il a partagé avec quelques amis, notamment avec les Hugon, le souci du développement local. Ils ont aménagé le local du Temple en lieu d'accueil de sessions pédagogiques reconnu par les ministères : classes vertes, classes pédagogiques, stages internationaux « Connaissance de la France », stages de Français Langue Etrangère pour des étrangers en séjour linguistique chez nous .

qui ne soit pas asservi à des intérêts marchands, de garder la main sur l'avenir de la commune dans le respect du milieu naturel, de sa population, de son histoire. Jean Claude a été conseiller 20 ans et adjoint d'Etienne Passebois 7.ans.

Il a longtemps discuté avec son épouse avant de poser sa candidature en tête de liste à la mairie. « Nous avons aussi voulu, en acceptant ce mandat qui pèse sur notre vie quotidienne, rendre à ce pays et à ses habitants ce que nous en avons reçu. »

Qu'est-ce qui lui tient à cœur de réussir durant ce mandat ? Continuer ce qu'on a commencé : préserver l'école, maîtriser l'usage de l'eau, faciliter l'accès au logement ; développer un tourisme intégré, de qualité, respectueux du pays ; mettre en valeur le patrimoine local.

## Jean-Claude LIEBER : Maire de Saint Frézal de Ventalon Le résistant...

et apiculteur) et à remonter une ruine achetée à Vimbouches, qu'ils sont venus prendre racines dans la commune. Expérience surprenante : « La formation d'apiculture que j'ai suivie dans les jardins du Luxembourg (les cours étant à la Sorbonne) étaient d'une qualité que je n'ai plus rencontrée par la suite » Pendant 16 ans, Jean Claude Lieber a donc été artisan du bâtiment à St

En 1996 Jean Claude Lieber a repris un poste d'enseignant. Il est aujourd'hui professeur au collège de St Etienne Vallée Française. « Pourquoi un enseignant devrait-il passer sa vie devant des classes d'enfants ? Pourquoi est-ce si difficile administrativement en France de changer d'activité, alors que l'exercice d'un autre métier ne peut qu'enrichir l'expérience d'un enseignant ? »

L'engagement des Lieber comme conseillers municipaux - Marie Christine, son épouse, a fait un premier mandat de conseillère il y a 18 ans - était dans la droite ligne de ce qu'ils avaient fait dans la vie associative locale. Il s'agissait de contribuer sous cette nouvelle forme à un développement

On ne s'étonnera pas que, pour Jean Claude Lieber, l'enjeu principal de notre monde soit l'écologie. « Je peux à notre niveau aujourd'hui mettre un grain de sable pour enrayer la machine du développement actuel qui ne respecte pas le monde ? Les pouvoirs se diluent et démissionnent, ils échappent toujours plus aux populations. Il faut donc défendre les pouvoirs locaux, les seuls qui nous restent ; veiller à ne pas éloigner le pouvoir des citoyens, à ne pas démobiliser ces derniers, même dans les structures intercommunales. »

« Votre passion ? - le cheval - nous en avons deux - le dressage, les randonnées montées. Et puis l'histoire, que j'enseigne, pour comprendre le monde par le recul que donne le temps. Enfin les voyages : nous partons en juillet rejoindre notre fils au Brésil. »

Propos recueillis par Maurice JEANNET



# ••••• Dans l'oeil du cyclone

En 1862 l'inspecteur d'académie imposait aux instituteurs des villages de répondre à des enquêtes encore appelées monographies établies selon un plan identique, afin d'aboutir à un recueil de données de même ordre sur tout le territoire lozérien...



## Fraissinet de Lozère au XIX<sup>ème</sup> siècle

Une circulaire sur l'enseignement de la géographie, datée du 1<sup>er</sup> mai 1862 et signée de l'inspecteur d'académie, imposait aux instituteurs des villages de répondre à des enquêtes encore appelées monographies\*, établies selon un plan identique afin d'aboutir à un recueil de données de même ordre sur tout le territoire lozérien. Cette démarche initiée par l'administration du second empire visait à lutter contre l'exode rural en tentant, par une meilleure connaissance de "leur sol natal", d'encourager les enfants à faire le choix de rester plus tard au pays. L'objectif de ces enquêtes était, au delà d'une description fine des lieux : villages et habitants, églises, châteaux, chemins, cours d'eau, marais, plaines, forêts, montagnes... de faire ressortir les éléments caractéristiques ou singuliers, et notamment les appellations particulières et les légendes et traditions qui pouvaient y être attachées. Une rubrique observations générales permettait aux plus « bavards » de s'exprimer sur le mode de vie, des faits particuliers, des préoccupations de l'époque.... En 1874, une nouvelle demande était faite aux enseignants sous la forme d'une notice détaillée et d'une carte de la commune. Aujourd'hui la lecture de ces documents est source de connaissances mais aussi de découverte de pratiques ou de perceptions qui peuvent nous étonner, voire nous éclairer...

Sur la commune de Fraissinet de Lozère, 6 écoles existaient alors : 2 à Fraissinet et 2 à la Brousse avec en chaque lieu un instituteur et une institutrice, une école à Runes avec un instituteur et une école de hameau à Finialettes avec une institutrice. 3 enquêtes distinctes étaient remplies en 1862 par Messieurs Jourdan pour Fraissinet, Tardress pour la Brousse et Plagnes pour Runes (le dernier paragraphe de son enquête repris à la fin de cet article nous en dit plus long sur cet homme « très humble et obéissant serviteur » peu épargné par la vie).. Pour 1874, un seul document existe, co-signé par messieurs Jourdan pour Fraissinet, Gauch Odilon pour la Brousse et Peytavin pour Runes. La publication in extenso de ces écrits serait très longue et surtout très redondante.

**Le texte qui va suivre est une succession de passages évocateurs, extraits de ces différentes enquêtes. Ils sont regroupés par thème et distingués au niveau de leur provenance comme suit**  
 (1) : *enquête de Runes 1862*  
 (2): *enquête de la Brousse 1862*  
 (3): *enquête de Fraissinet 1862*  
 (4) : *enquête de 1874 (Fraissinet, Runes et La Brousse)*

### Des villages et leurs habitants

	Maisons	Feux	Population	
			1862	1874
Fraissinet ou Frayssinet	32	33	155	145
Runes ou Runos	43	36	180	157
La Brousse ou La Brouso	46	47	209	179
Finialettes ou Finiaretos	14	14	83	79
Racoules ou Racouros	18	20	92	54
Le viala ou Lou Viara	12	12	66	51
Paillase ou Paillasso ferme	1	1	12	9
Peyregui ou Peyrigui ferme	1	1	13	5
Les Clauses ou Las Claousos ferme	1	1	3	5
	<b>168</b>	<b>169</b>	<b>813</b>	<b>684</b>



## Des montagnes et des rochers

(1) Tout le monde presque connaît la Lozère (entendez le mont Lozère), elle est bossue mais parmi ces bosses, il en est une qui est digne d'attention. Celle qui a cédé son nom au département, son point le plus culminant est situé au nord de la commune de Fraissinet. On l'appelle en langue vulgaire du pays, truc de la régalisse. Et en effet on y trouve la plante légumineuse appelée régalisse, les bergers qui dans la belle saison y font pacager leurs nombreux troupeaux en ramassent beaucoup. Ce point, qui est pour ainsi dire le lieu de halte des nuages, (car il en est souvent couronné) est si élancé vers le ciel que de son sommet on aperçoit au lever du soleil, quand le temps est serein, les ondulations de la mer méditerranéenne briller comme du cristal.

(3) Les rochers ou Roncs qui ont des noms sont :

-1 - le ronc du comptoir ou ronc del Countadou, ce rocher près de la draye porte ce nom parce que les bergers du Languedoc profitent d'un passage dans son intérieur pour y compter leurs troupeaux.

- 2 - le ronc du Fabre ou del Fabre il est appelé ainsi parce qu'un maréchal ferrant qui avait commis un homicide fut arrêté dans ses fentes.

-3 - le ronc de la servante ou ronc de la servanto, il est appelé ainsi parce qu'une servante d'une maison de Fraissinet qui eut la témérité de le gravir fit une chute qui lui causa la mort.

- 4 - le ronc du Duc ou ronc del Duc.

-5 - le ronc de la pause del serre ou ronc de la Pauso del serro, celui ci est remarquable par son point de vue très étendu.. (1) De sa cime, on aperçoit 20 villages hameaux ou fermes appartenant à 3 communes différentes et une jolie cascade[...]. Ce rocher tire son nom de la pause qu'y font les gens de l'endroit lorsque tous les soirs, surtout en automne, ils reviennent de leurs châtaigneraies portant sur leur dos un lourd fardeau de bois. Arrivés là, ils ne feraient



Le village de la Brousse

pas un pas de plus sans respirer un instant en disant, « ai sos aysi la paouso del serre, li caou pas laysi perde son noum » ; quelquefois même pour se délasser on y faisait un tour de danse. Aujourd'hui cet usage a disparu.

(3) - 6 - le ronc de Roche Longe ou ronc de Rochio Longio, il doit son nom à cause de son élévation d'environ 20 mètres et qui ressemble bien à un pain de sucre

- 7 - Le ronc de l'Echellette ou ronc de l'Eschiarretto, il est appelé ainsi parce qu'il n'est accessible que par un endroit où l'on y monte comme par une échelle.

### Une plaine

(1) La Lozère, quoique je l'aie qualifiée de bossue, possède néanmoins une immense plaine portant le nom du plan du Montfédier. Cette plaine toute couverte d'une pelouse énormément fourrée nourrit pendant 3 mois de la belle saison deux mille moutons du Languedoc. À cette plaine se rattache l'anecdote que voici : le propriétaire de ce vaste plateau, portant le nom de Montfédier, homme riche avait, dit-on, un beau matin, fait ce téméraire calcul. Je puis, se dit-il, dépenser un franc par jour dussé-je vivre jusqu'à l'âge de 100 ans, ma

fortune tiendra bon jusque là ; bon ; sitôt dit sitôt fait, notre homme jour par jour se mit à dévorer sa pièce de 20 sous sans s'inquiéter de l'avenir ; mais voilà que notre *barrême* se trouva n'avoir pas bien calculé les années de son existence ; il dépassa l'âge de 100 ans et sa fortune est épuisée au bout de la 100ème, alors quel chemin prend t-il ? Celui de la mendicité et en levant la main à la charité il s'exprime en ces termes : "dounas quouquon al moussu del mountfédio, qua biscut may qué noun crésio".

### Un chemin en construction

(4) [...] le bas des sections 5, 6, 7 et 8 sont traversées à l'est et à l'ouest par un chemin en construction appelé chemin des bois, du Pont de Montvert à Florac, sur lequel peut circuler déjà une voiture. Ce chemin a pour but d'abrèger le trajet qui existe entre ces deux localités, et de fournir aux voyageurs qui le parcourent le privilège de se trouver en hiver dans un climat tempéré et presque chaud, privilège qu'était loin d'offrir le chemin qui passe par Runes.

# Dans l'oeil du cyclone . . . . .



Le four de la  
Brousse

## Utilisations du sol

(4)

*Superficie de la commune :*  
*3860ha 13 a55 ca, dont*

*351 ha 47a 42 ca en terres*  
*labourables*

*313 ha 25 a 15 ca en prés,*

*78 ha 32 a 30 ca en bois*

*2531 ha 41 a 29ca en pâtures*

*125 ha 65 a 40 ca en terres vaines*

*106 ha 79 a70 ca en*  
*châtaigneraie*

*30ha 88 a 22 ca en jardins*

*4 ha 50 a13 ca en sol des*  
*bâtiments*

*103 ha 72 a 6 ca en routes,*  
*chemins, rues ou places*

*60 ha 47 az 31 ca en rivières ou*  
*ruisseaux*

*15 a 57 ca en cimetièrre, église,*  
*bâtiments publics, etc...*

## Aspects économiques

(1) La commune de Fraissinet de Lozère, étant située sur le versant méridional de la montagne qui lui donne nom et partageant le rude climat qui l'assiège pendant 6 mois de l'année et par là nécessairement exposée à une température très rigoureuse, est une des communes des plus pauvres du département.

Les productions du territoire consistent en seigle, en foin et pâturages, sa partie inférieure, longeant la rivière du Tarn, produit quelques châtaignes tout à fait de mauvaise qualité et très souvent casuelles. La supérieure, assez

spacieuse pour nourrir de 6 à 7 000 moutons du Languedoc fournit des engrais aux terres des habitants de la Brousse et à la ferme de Paillasse ; mais le produit des herbages tourne au profit de riches propriétaires étrangers.

Son revenu imposable (*de la commune*) est environ 23000 F, sa contribution foncière près de 2000 F, personnelle et mobilière proche 300 F, portes et fenêtres 200 F et patente 90F.

(2) L'engrais de leurs terres est l'unique bénéfice au profit des habitants qui sont encore obligés de nourrir à leurs frais une douzaine de bergers et autant de chiens. Ces frais qui sont considérables, déduisent de beaucoup le bénéfice que ces pauvres gens peuvent retirer de leurs terres communes.

(4) Quant à l'aspect du pays, celui du Nord est fort différent de celui du Sud. Dans la partie haute il ne se présente à l'œil du voyageur que quelques plateaux couverts de gazon et de quelques genêts. Des prés et des champs tous granitiques et en assez grande quantité se trouvent au pied de ces élévations et occupent pendant une bonne partie de l'année les habitants de cet endroit. Le Sud est, au contraire, fort accidenté et excessivement pénible pour la culture. Dans les sections 5, 6 7, une récolte de châtaignes en assez grande quantité mais de qualité fort médiocre. Les autres productions de



cette commune consistent principalement dans la pomme de terre, le pois, le seigle que la partie haute surtout vend en quantités chaque mercredi au marché du Pont de Montvert et dans l'élève de gros bestiaux dans cette même partie de la commune, tels que bœufs, vaches, chevaux, et l'élève de bêtes à laine dans la partie basse de la commune. Les troupeaux du Languedoc qui viennent passer l'été dans ce pays et qui fument les terres à ensemercer, la toison que l'on enlève des nombreux troupeaux, que l'on achète en été et que l'on travaille en hiver au Pont de Montvert et dans presque toutes les localités de la commune (c), contribuent aussi passablement au bien être général[...].

Dans l'espace compris entre cette rivière (le Tarn) et le chemin de Runes au Pont de Montvert, croissent les châtaigniers [...] et quelques autres arbres fruitiers tels le poirier, le pommier et le prunier

ainsi que le chêne dont la végétation y est forte et vigoureuse.

Dans le nord au contraire presque aucun arbre n'y donne signe de vie si ce n'est le long des ruisseaux, quelque chétif frêne ou ormeau. Il est fort à regretter que cette partie de la commune ne soit pas boisée, ce serait alors sans contredit un pays riche et des plus aisés.

(4) La Brousse [...] paraît avoir tiré son nom des nombreuses broussailles qui se trouvaient aux environs alors que la Lozère était boisée. Depuis que ces bois ont été abattus ou plutôt brûlés comme on doit le prétendre, pas une broussaille n'existe dans la section n° 1, probablement à cause de la sécheresse du sol qui n'est plus arrosé en été par les nombreuses eaux que conservaient ces forêts. [...]. Il serait avantageux pour cette



section surtout de reboiser ces montagnes : le climat en serait bien plus doux, le sol beaucoup plus fertile et une aisance énorme serait accordée aux habitants de cette localité qui auraient alors à leurs portes ce que pendant toute l'année ils sont obligés d'aller chercher au bois de Bellecoste à 15 ou 16 km.

Route de Fontpadelle à La Brousse et **ci-dessous le village de Rûnes**











loin que l'anecdote". Ses peintres influents étaient Bosch, Brueghel, Goya, maintenant ce sont Fra Angelico, Giotto, Botticelli.

« Il y a le texte fait pour être lu ou raconté et des images qui illustrent le texte. C'est peint sur du bois marouflé de toile -à la gouache, parce que je peins dans ma cuisine et que la peinture à l'huile c'est beau, mais çà pue ! Un, deux, trois tableaux reliés ou non par des lanières de cuir pour faciliter le transport »



Les premiers, il les peindra sur les portes démantelées des bains-douches de Nîmes !

En dehors des commandes, Gérard Lattier racontera ses souvenirs d'enfance dans cette Ardèche rurale et pittoresque où il passe toutes ses vacances, fleurie, odorante, authentique, au passé...présent et fort, dans une nature qui offre tant de « jeux d'aventures » et d'observations passionnantes - ce lieu où, pour lui, « tout est magie ...avant l'invasion des touristes, des canoës, de la pollution et des lotissements...

Il puisera également dans les faits divers : comme l'affaire CONTY qui a défrayé la chronique en 77 ou le « Démon de l'épicerie », une des plus belles expressions de l'interprétation truculente d'un fait divers par « l'imagination à la Lattier »



LE DEMON DE L'ÉPICERIE

Des démons, y'en a en pagaille ! Le démon de la chair, le démon de midi, le démon de la puissance, de l'orgueil, de la bêtise de l'intolérance, le petit démon boutonneux des branlettes d'adolescents, et le grand démon, terrible et rouge, des pogroms, des messes nazis et des ratonnades fascistes !!!...Mais le démon de l'épicerie, j'ai 50 ans, et je le connaissais pas !! Et je l'ai rencontré, l'autre matin, en lisant le Midi Libre et je vais vous dire comment : voilà !

Donc l'autre lundi, le 3 octobre 1988, il se met à pleuvoir sur Nîmes, vers 4 heures du matin, comme vache qui pisse et les cadereaux débordent, comme jamais avant, et des transports d'eau boueuse, se précipitent sur la ville, et c'est le déluge ! [ ]

Et c'est alors que se pointe : LE DEMON DE L'ÉPICERIE c'est un démon ridicule avec des bras en bouteilles d'eau minérale, un sourire commercial et un ventre en tiroir caisse !!!!!!! et parmi tous les épiciers enfiévrés à l'idée du fric à faire, sur le dos des pauvres gens, il a choisi un couple : [ ] et comment résister quand on est un bon épicier, au sourire commercial du démon de l'épicerie !!! Alors l'épicière s'inscrit au secours populaire et tout le jour elle distribue gratuitement des cartons de lait, et puis toute la nuit, elle et son mari, transportent en brouette, jusqu'à leur épicerie, les cartons de lait non distribués !...Et le matin ils les revendent dans leur boutique !...et ça leur rapporte 600 francs ! une poignée de figues, 600 frs ! vous travaillerez vous, toute la nuit, à voler des cartons de lait, pour 600 frs ? [ ]

Mais il y a le démon de l'épicerie avec son sourire commercial, et son ventre en tiroir caisse qui leur souffle à l'oreille : « Allez-y allez-y, encore 5 frs, encore 10 frs, encore 20 frs ...empilez ! empilez ! bouffez votre merde ! vous arrêtez pas !!!! »..... ;et ces pauvres épiciers se damnent !! Pour 600 frs !! [ ] Et on découvre l'affaire, bien sur, et on les traîne dans la boue ! on les juge, on les condamne à un mois de prison ! on leur casse l'épicerie ! [ ]

Ils connaissent l'enfer et n'ont plus qu'à quitter le pays, la honte au front ! [ ]  
Allez, vaï !, priez pour eux !

## Historia du Miraculous por de ma tanto Téreso de GrosPierre en Ardecho

Aco se passavo dou ten dé la guera dé 40 :

Y avio pas-re per aribar lo por et la Téréso aguet l'ideïo d'y fa coïré un mouloun de pons qui rabalavo din lo palhé

Et lo por tan ben lo manjavo ! et un matin, la Téréso véguet din un récantoun de fum quicon qué brillhavo.

Se baissé, es un escu ! Se viro per veiré se n'y avio pas d'autrés , ne trovavo cinq de maï

Miraclé en la familho ! din l'oustaou Perre de GrosPierre en Ardèche lo por caguavo d'or !

Et chaque matin, la familho esta bousido, un uelh au ciel et l'autre au quiéu del por, esperado la toumbado dis escus Et jour aprè jour, vint pecos davaleron et ben lavados, n'en valon d'autres ! Aco po dias pas durar ! Lo por, un jour, cagavo coma a l'acoutumado sis estrons de chrétien

La Téréso alors compringuet : lo por avio manjé, mescla din lo pous, un sac de pieços rescondu par quanqué mamé

Et quand vinguet lo frég sanneron lo por, lavéron et relaveron los tripes , aquo faguet de bonos calhetos, mais d'escus, pecaïre ! pas pus !

## Histoire du porc miraculeux de ma tante thérèse de GrosPierres en Ardèche

« Ça se passait du temps de la guerre de 40. il n'y avait rien pour faire manger le porc et la Thérèse eût l'idée de lui faire cuire un tas de gousses de grains qui traînaient dans la paille.

Et le porc aussi bien le mangera ! Et un matin, la Thérèse vit dans un petit coin plein de fumier quelque chose qui brillait.

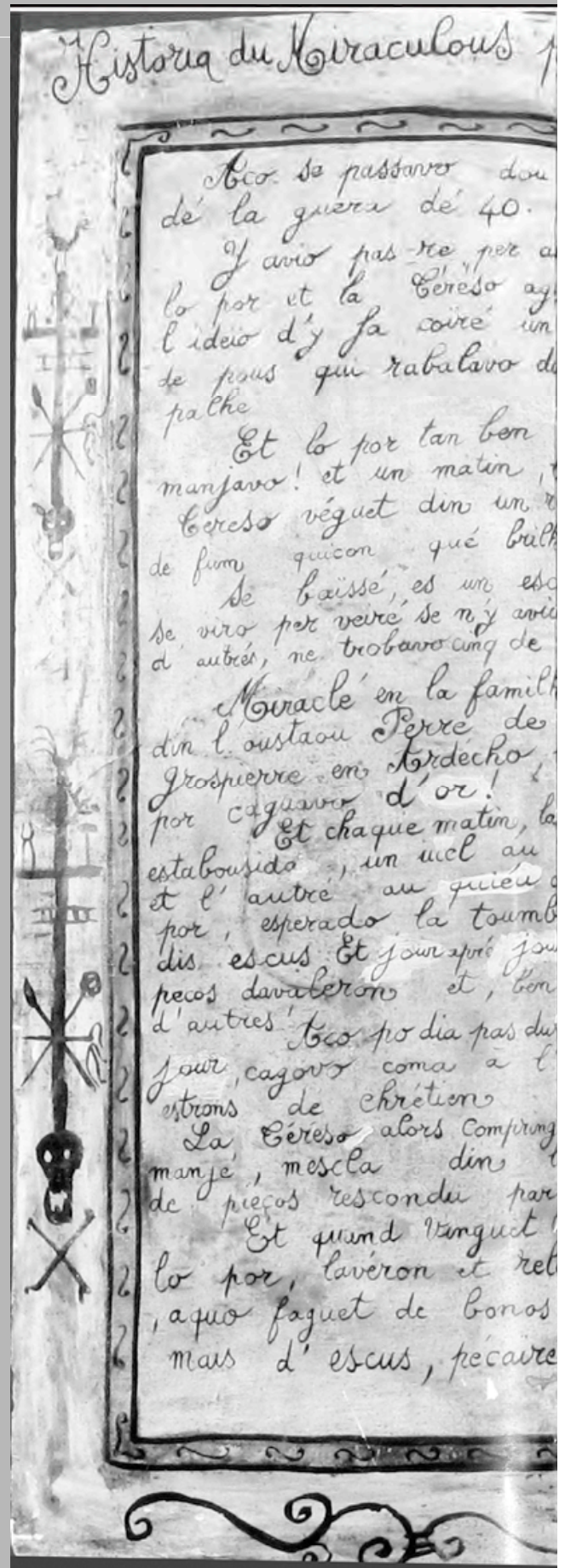
Elle se baissa « c'est un écu ! » Elle se tourne pour voir s'il n'y en avait pas d'autre, elle en trouve cinq de plus. Miracle dans la famille !! dans la maison Perre de GrosPierres en Ardèche, le porc caguait l'or !

Et chaque matin, la famille stupéfaite, un œil au ciel, et l'autre au cul du porc, attendait la dégringolade des écus. Et jour après jour, vingt pièces tombèrent qui, bien lavées, en valaient d'autres.

Cà ne pouvait pas durer ! Le porc, un jour, cagua comme à l'accoutumée ses étrons de chrétien.

La Thérèse alors comprit : le porc avait mangé, mélangé aux gousses de grains, un sac de pièces caché par quelque mamet.

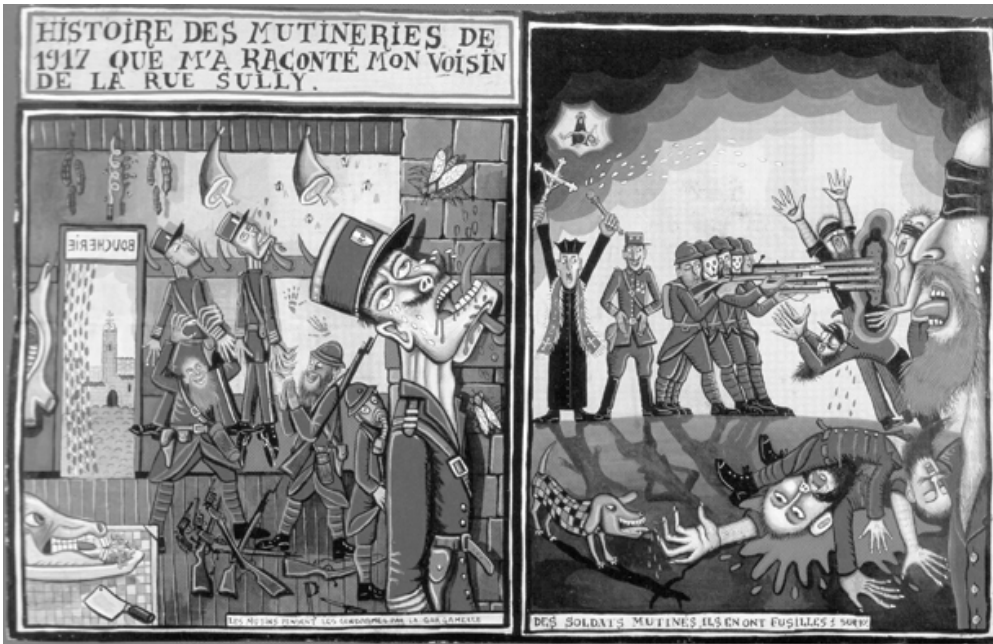
Et quand vint le froid, on saigna le porc, on lava et relava les tripes, ça fit de bonnes caillettes, mais des écus, peuchère, pas plus !



nos de ma tanto Cereso de prosperer en Ardèche

tom  
ribar  
ret  
mouton  
n lo  
lo  
la  
ecantou  
ano.  
u!  
pas  
mais  
co!!  
lo  
familie  
ce  
del  
ado  
vint  
lavados, n'invaton  
ar! Lo por, un  
acoutumado sis  
ret: lo por avio  
pous, un sac  
pusuque mamie  
lo freg, sanneron,  
averon los tripos  
calhetos,  
! pas pus!





Il racontera sa haine de toutes les guerres : celles de France, mais aussi du Vietnam, d'Afrique et du Proche-Orient, ses amitiés ardéchoises et nîmoises et son affection pour les « bêtes, bestioles et bestiasses » familières (son chat Kilou, presque omniprésent !), domestiques à la ferme ou sauvages. Pour une commande officielle, il illustrera magistralement, de 89 à 93, l'histoire de la Bête du Gévaudan en 42 tableaux, entre « bande dessinée et iconographie médiévale. »



●●●

Sous-titres des deux images:

- Les mutins pendent les gendarmes par la gargamelle
- Des soldats mutinés, ils en ont fusillé 1 sur 10

## LA BÊTE

### La bête est morte !

On l'a regardé, on l'examine, on la retourne dans tous les sens, on la mesure. Entre ses mâchoires, il y a deux pans, deux mains ouvertes, 45 centimètres. Une formidable mâchoire de BÊTE !



Enfin, Lattier peindra des histoires d'amour ou de Père Noël pour sa petite fille...Depuis le tableau de sa jeunesse « Enculer le fœtus », le chemin parcouru est long !!



J'ai découvert les tableaux de Gérard Lattier au petit Musée du Bizarre à Lavilledieu en Ardèche ( où vous pouvez toujours en voir) tenu par son ami Candide, il y a une vingtaine d'années, entraînée par mon amie Ciska qui y exposait ses objets...bizarres. Quelle ne fut pas ma surprise de reconnaître un personnage étrange que j'avais maintes fois rencontré dans les rues nîmoises, dans les années 70, sans savoir qui il était ! Seul, toujours chapeauté et vêtu de noir, portant mulette en bandoulière, cheveux longs, barbe de schtroumpf et visage d'enfant, il m'intriguait !



## ELEONOR ET LE DRAGON

Notre amie Simone Lamorthe est de Vialas, dans les Cévennes, un petit village accagnardé au pied des grands rochers du Trenze, dans ce pays de montagnes, d'eaux vives, de châtaigniers, de chistes et de granites.

Bien sûr notre amie Simone est protestante : ils sont presque tous parpaillots dans ce pays perdu !.....C'est au Pont de Montvert, le village voisin, qu'a commencé la guerre des camisards : il y a 300 ans, les protestants, dénoncés et envoyés aux galères par le curé zélé du Pont de Montvert, n'ont rien trouvé de mieux que de l'assassiner ![...] Pourtant notre amie Simone, nous a raconté une histoire d'amour, une vraie,, elles sont rares les vraies histoires d'amour, alors il faut que je vous la raconte :

Voilà :

Donc, l'arrière, arrière grand-mère de Simone Lamorthe s'appelle Eleonor de Teissier, elle est sans doute très belle et très gracieuse, Eleonor de Teissier, elle a 20 ans, elle vit à Vialas, elle est protestante, du temps de la révocation de l'Edit de Nantes, par Louis le quatorzième.....[ ...]

Alors, le roi soleil, qui supporte pas d'être désobéi, envoie son armée de dragons dans les montagnes des Cévennes...

Une loi de ce temps prévoit que les soldats du roy en campagne, doivent être hébergés par les civils et leur famille...[...] ils ont pour consigne de se montrer odieux, de boire tout le vin, de manger les poules, de rosser les hommes, de violer les femmes, de se torcher aux rideaux des fenêtres, jusqu'à ce que les familles protestantes retrouvent la foi catholique et deviennent des nécis, des N.C, des nouveaux convertis !

[ ] Donc le dragon Lamorthe reçoit son billet de logement : il doit être hébergé par les de Teissier et les emmerder jusqu'à ce qu'ils se convertissent...Mais dans la famille de Teissier il y a la fille, Eléonor de Teissier, elle a 20 ans, elle est si belle et si gracieuse que le dragon Lamorthe en tombe amoureux fou, et lui, le dragon du roy en campagne, venu de Paris pour convertir les protestants des Cévennes à la foi catholique, il déclare son amour à Eléonor, il se fait protestant, il l'épouse devant le pasteur et n'a plus qu'à désertier et fuir dans les montagnes pour échapper à la vengeance des soldats de son régiment !

.....de cette arrière arrière grand-mère Eléonor, si belle et si gracieuse qu'elle convertissait les dragons, sont nés les autres Lamorthe et notre amie Simone, toujours protestante, toujours cévenole, mais qui a épousé un Gérard Ducros catholique, et qui va des fois à l'église, écouter le curé de Vialas quand il prêche à la messe du dimanche !

# Bise-art, blizart .....



- J'ai été immédiatement enthousiasmée par son esprit libertaire, anti-militariste, anticlérical, son mépris de la réussite sociale, des hiérarchies, des puissants et des pouvoirs, son refus des injustices et de l'intolérance, par sa tendresse pour les « petites gens » et son respect de l'être humain, son esprit de « résistance enraciné dans

sa culture médiévale » et son formidable message d'amour ; tout cela servi par une peinture originale, avec une verve, un humour et une poésie rafraîchissants.. Fauchée, à l'époque, je n'avais pourtant pas résisté à l'achat de son 1er livre « La mémoire en couleurs », épuisé depuis. J'ai souvent rêvé de pouvoir lui « commander » une anecdote de ma vie...et rit en imaginant le traitement qu'il en aurait fait ! Depuis longtemps, j'avais envie de présenter Gérard Lattier aux lecteurs du Vent des Bancels qui pourraient ne pas le connaître mais j'ai hésité jusqu'ici, par crainte du manque de place (tableaux trop réduits en taille) et de l'absence de couleurs...Aujourd'hui je prends ce risque, à vous, lecteurs, de me dire s'il en valait la peine...

Je remercie Gérard Lattier pour son aimable autorisation.

■  
Ghislaine GUIGNIER

Source :

Le Voyage en peinture aux Editions du Chassel.

Bibliographie :

- " Lattier, peintre et conteur ". Association Carré d'Art Ville de Nîmes 1986.
- "Lattier ou la mémoire en couleurs", éditions de Candide Lavilledieu 1991 (épuisé)
- " De l'Imaginaire au petit Musée du bizarre " 1993 Ed. de Candide
- " La Bête. Une histoire de la Bête du Gévaudan racontée et peinte par G. Lattier. " Lavilledieu 1996
- " Gérard Lattier " Catalogue d'exposition (Galerie des arènes) Editions de la Ville de Nîmes 2001
- " Clovis Trouille- Gérard Lattier Correspondances " Actes Sud Cercle d'Art contemporain du Cailar 2004
- " Le voyage en peinture " Editions du Chassel 2004

Expositions :

Dans toutes les Cévennes Ardéchoise et gardoises, à Nîmes et dans sa région, à Avignon, Marseille, Nice, en Suède, en Suisse (Musée de l' Art brut), en Espagne, à New York et en Lozère à St Alban en Limagnole et...à la Galerie de l'Arbre seul dans la série « Peintres cévenols rebelles » !







## La sagesse des hommes

Il y a 50 ans, chaque bourg de Lozère  
Possédait en ses murs et ses humbles logis  
Des garçons valeureux attachés au pays  
Qui ne connaissaient rien d'une lointaine terre.

Ils étaient nos voisins, nos amis ou nos frères,  
Ils avaient le sang chaud des enfants de 20 ans,  
L'amitié dans le cœur, un regard triomphant  
Et la fraternité brillait à leur bannière.

Ils furent appelés pour défendre la France  
Sous le ciel azuré de l'AFRIQUE DU NORD.  
Embarquant vaillamment vers ce nouveau décor,  
Rien n'aurait pu ternir leur noble confiance.

Défendre la patrie par le sang et la guerre,  
Ils le sauront bientôt dans ce triste conflit.  
42 d'entre eux y laisseront leur vie  
Et l'on verra pleurer leur famille en Lozère.

Le pays tout entier, même la capitale,  
Fleurira le tombeau de ces sacrifiés  
Prononçant des discours avec solennité  
Dans une humble chapelle ou grande cathédrale.

Heureusement ! Un jour, la guerre est terminée.  
Ceux qui sont revenus et ont sauvé leur pomme  
Ont écrit noir sur blanc la sagesse des hommes  
En créant la FNACA pour ne pas oublier.

Elle est le grand témoin de la tranche d'histoire  
Qu'un jeune doit savoir pour tracer l'avenir.  
Si la fuite du temps brouille les souvenirs  
Elle sait rappeler des actes méritoires.

Saluons aujourd'hui son devoir de mémoire  
Qui, au monde futur, veut assurer la PAIX.  
La guerre est un fléau tuant l'Humanité  
Et notre LIBERTE la plus belle victoire.

*Simone PLAGNES-ROBERT*  
*Le 9 février 2008*



## Lozère, ma patrie.

Posées sur l'horizon, tes hauteurs millénaires  
Déploient leurs arrondis  
Qui puisent dans le ciel la force et la lumière,  
Lozère, ma patrie.

L'eau qui sort de tes flancs est un divin breuvage  
Qui coule en harmonie  
Entre schiste ou granit vers de nombreux villages,  
Lozère, ma patrie.

Tes prairies colorées aux odeurs sans pareilles  
En mai sont reflouries.  
Se gorgeant de rosée au matin qui s'éveille,  
Lozère, ma patrie.

Quand juillet radieux accueille dans tes granges  
Le foin de ce pays  
Les oiseaux du Bon Dieu entonnent des louanges,  
Lozère, ma patrie.

Lorsque l'automne vient draper d'enlumines  
Tes forêts éblouies  
Le soleil est jaloux de ces riches dorures,  
Lozère, ma patrie.

Si l'hiver tout en blanc t'habille de silence  
Dans l'espace infini  
Tu es un océan de paix, de transparence,  
Lozère, ma patrie.

Tant que j'aurai ce don pour créer des poèmes  
Avec des mots choisis  
J'écrirai les plus beaux pour toi, terre que j'aime,  
Lozère, ma patrie.

*Simone PLAGNES-ROBERT*  
*Le 9 février 2008*

Jean BUISSON habite à la BROUSSE - Fraissinet de Lozère-avec son épouse. C'est là que je l'ai rencontré par un jour où la neige recouvrait le paysage environnant et où il valait tout de même mieux être assis autour de la table de la cuisine. Il est de ceux qui ont passé leurs 20 ans « loin du Bougès », vraisemblablement parce qu'on ne lui avait pas laissé le choix de rester tranquillement dans sa montagne. Il m'est arrivé d'entendre dire « Ah ! Ils avaient qu'à ne pas y aller ! » Pareille expression, au paroxysme de l'ineptie, me met littéralement en furie !

Jean BUISSON est de la classe 57 et a été incorporé, « appelé sous les drapeaux » avec la 59IIB.

Son affectation, Chasseur alpin au 22 BCA de NICE, 4 mois de « classes » du 1er novembre 1959 au 1er mars 1960. Permis de conduire. Et puis le 2ème classe BUISSON après un passage à Sainte Marthe est embarqué à Marseille sur la « Ville de Marseille ». Arrivée à Alger et transport, par train militaire, à Bouïra en grande Kabylie où il rejoint la 2ème compagnie d'un bataillon de chasseurs alpins qui va remplacer des légionnaires.

Jean BUISSON : Là, nous partons pour 3 mois en commando hélicoptéré ou en camion jusqu'à Tizi Ouzou. Nous avons un armement léger constitué de PM Garan modèle américain. Cette période sur le terrain a été particulièrement pénible et la maladie nous atteint : la dysenterie à cause de l'eau qu'on buvait à même les flaques, sans rien pour la traiter ; un début de paludisme sans un cachet de quinine. Et un harcèlement fellaga.

Je rentre à l'infirmerie et après ma convalescence je pars en stage half track pendant 3 mois encore. A mon retour, je suis affecté chauffeur du capitaine puis au ravitaillement pour la compagnie et cela durant 5 mois. Je m'occupe particulièrement de la viande et j'ai le souvenir d'avoir scié des beefs dans de grands quartiers de viande congelée dure comme de la pierre. Là encore, j'ai un accident : en buvant un soda, j'avale une guêpe dont la piqure dans la gorge a failli m'être fatale si n'avait été un infirmier qui m'a enfilé un tuyau



dans la gorge pour éviter l'étouffement.

En mars 1961, au bout d'un an d'armée, j'ai une permission de 15 jours. Le retour se fait dans un immense cafard.

Nouvelles opérations, nuits de garde, moments de peur avec la rencontre de fellagas très adaptés au terrain, sachant parfaitement utiliser les caches et les grottes. Contact avec la chaleur mais aussi avec le froid et la neige à 1200 mètres dans les Djurjura, un vrai Mont Lozère.

E.P : avez-vous fait des rencontres qui vous ont marqué ?

J'ai eu un bon capitaine d'active qui voulait toujours conduire la jeep : ça me détend. Il ne voulait absolument pas, par grandes chaleurs, que nous restions torse nu. Avec les aéroportés, j'ai eu un jeune sous lieutenant EOR très consciencieux et très prudent pour la sécurité de ses hommes. Parmi les civils, j'ai rencontré des arabes avec lesquels nous avions de bons rapports ; on achetait même dans les mechtas, des œufs par exemple.

J'ai par contre une relation très désagréable avec un colon de la

Mitidja dont on avait été appelé pour garder l'énorme propriété : des hectares de vignes, de céréales, de vergers, 80 vaches, 500 moutons. J'affirme avoir payé l'eau fraîche qu'on voulait pour améliorer l'ordinaire.

Au bout de 28 mois, Jean BUISSON est libéré de ses obligations militaires. Pas tout à fait encore, quelques mois après son retour à la Brousse, il est appelé pour « une période » de 8 jours à Charpal près de Mende.

Armée, quand tu nous tiens !

J'ai parlé avec Rémy ROUMEJON de Racoules. Il ne veut pas se livrer, c'est dommage ! Il a servi là bas dans l'infanterie, dans un régiment de choc et j'ai le sentiment qu'il aurait beaucoup de choses à dire sur les violences, sur les accidents de militaires mal entraînés, sur la rudesse des combats, sur les relations difficiles avec les riches colons...

Propos recueillis par  
Etienne PASSEBOIS

# L'air de rien .....

*Une demande pour mieux connaître les abeilles, là bas dans le triangle afar, en Ethiopie, au village d'Hanlé Dabi, une rencontre de personnes venant d'horizons variés, Philou et Nadou pour les abeilles et le miel, Cathy pour la construction, Lulu pour les travaux agricoles, Ginette pour les problèmes de santé, Aïcha et Gene pour passer de l'idée solitaire au projet solidaire (contact, réseau, recherche de financements) voilà comment l'association « Kélissa », coup de pouce en langue afar, est née en janvier 2006 au Pont de Montvert.*



## Opération "Kélissa"

**A**u rythme de deux missions par an le projet de développement de Kélissa

prend forme, s'adapte, se modifie et évolue. En pays afar comme en Lozère la

formation est un des leviers du développement « ne vaut il pas mieux apprendre à pêcher qu'acheter du poisson ».

Philou et Nadou ont assuré deux formations aux techniques de base pendant que Cathy et Lulu accomplissaient, avec les villageois,



la construction d'un local apicole destiné à accueillir tenues, enfumoirs, et ...la récolte prochaine de miel.

Aujourd'hui c'est dans une prise en compte plus globale des préoccupations des habitants d'Hanlé Dabi que se situent les actions de Kéllissa :

- à l'automne 2008 l'équipe prendra en main la réfection des locaux scolaires assez délabrés et à la demande des instituteurs un matériel pédagogique de première nécessité sera apporté au village.

- Le projet apicole continue tranquillement sa route même si de la formation (déjà faite) à la production le pas ne s'avère pas toujours facile à faire. Un petit rucher a vu le jour près du village.

Aïcha, notre poisson pilote en Ethiopie, s'active dans les travaux préalables à la réalisation des missions : contacts, prise de rendez vous, location de véhicules... bref toute une logistique difficile à mettre en place dans un pays où les moyens de communication ne sont pas toujours évidents.

Pour réaliser ces missions le soutien de divers organismes et structures est indispensable et c'est la mission confiée à Gene : expliquer et rencontrer les partenaires en France

et en Ethiopie pour en faire des alliés.

Et la santé, ça va ? Au-delà de cette formule de politesse, Kéllissa a voulu prendre sa part modeste et limitée dans cette problématique : Sandrine d'abord, Ginette ensuite, Nadou et son ami Philippe médecin ont lors de nos séjours, tenté de réduire, sur le court temps d'un séjour là bas, les souffrances et de

palier aux carences dans le domaine de la santé, mais la demande est immense.

Enfin, face à une coutume afar remontant à la nuit des temps, l'excision et l'infibulation, un parrainage s'est mis en place : un parrain ou une marraine de chez nous s'engage à prendre en charge financièrement une partie de l'éducation d'une petite fille et en contre partie la famille, elle s'engage à ne pas pratiquer cette amputation sur sa petite fille et à l'envoyer à l'école. Sur place une villageoise assure le suivi du pacte .

Petit à petit la construction de ce projet nous a amené à proposer à la commune de Pont de Montvert et à la communauté des Cévennes au Mont Lozère un jumelage : apprendre à se connaître, à s'entraider et au delà des différences s'affirmer citoyens du monde.

■  
**Geneviève Molines  
et Philippe Thomas**

*Contacts : Association Kéllissa  
3, lot Lou Clapio  
48000 Rouffiac  
Gene Molines 04 66 47 18 97*



« *Laissem pas s'avalir la lenga nòstra* ».

**L'** occitan, dont font partie « nos patois » et plus particulièrement « lo nòstre patès cevenòl » serait-il menacé ?

A en croire certains linguistes, une centaine de langues en Europe pourrait disparaître, n'ayant plus de locuteurs.

sur le plan culturel (notion de tolérance), sur le plan de la libération des mœurs (égalité hommes/femmes) sur la recherche de la pureté des mœurs chez une fraction de la population (les parfaits Cathares).

s'étend, plus rapidement dans les villes aux milieux plus cultivés, plus lentement dans les campagnes où les langues régionales sont quotidiennement employées.

Partant du principe d'égalité de tous les citoyens du territoire français, la Révolution, par la loi du 2 thermidor an I (24 juillet 1793) condamne à six mois d'emprisonnement, tout fonctionnaire qui emploie ces « dialectes » et impose un enseignement en langue française dans les écoles. Plus tard, lors de la révolution industrielle, les langues de France et particulièrement l'Occitan, se diluent au profit du français : la classe bourgeoise rejette ces « langues de peille », les classant sous le nom de patois.

## La lenga nòstra

Or cette langue qui a connu son plein essor aux XIIème et XIIIème siècles (Quinze poètes compositeurs gévaudanais dans cette même période : Dix troubadors et cinq troubairitz) témoigne d'une civilisation raffinée rayonnant sur toute l'Europe. L'Occitanie était le creuset où s'élaborait une nouvelle société : sur le plan économique (en agriculture), sur le plan social (la féodalité perd son autorité), sur le plan politique,

Mais en 1539, François Premier publie l'ordonnance de Villers Cotterets dans laquelle il est spécifié que les actes et opérations de justice ne seront plus rédigés en Latin mais en Français ; De ce fait les langues régionales se trouvent, elles aussi, prisonnières de cette ordonnance ; quelques unes résistent ( le breton, le béarnais, le Gascon) mais le pouvoir politique veille. Pendant plus de deux siècles, le « bon français »

## En voie de disparition ?

Malgré toutes ces attaques, en Provence, dans les années 1850, le mouvement Félibrige, sous l'impulsion de Frédéric MISTRAL, propose un essai d'organisation de la langue d'oc ; mais ce mouvement jugé comme régionaliste, voire réactionnaire aura ses limites. Il en est de même chez les languedociens, les limousins, les rouergats ; difficile de sortir ces langues, du domaine de la communication orale (langues de travail mais aussi d'un certain savoir vivre). Avec les lois Jules Ferry, c'est encore une nouvelle attaque qui est portée : cette fois-ci, tout élève qui utilisera « ces patois » se verra sévèrement puni, devenant le Benêt de la classe. Et pourtant, cette langue fera partie intégrale de la vie quotidienne des gens jusqu'aux années 1950.

Malgré ces situations difficiles (nos parents ont connu l'épreuve du



Senhal \*) ces langues régionales sont réhabilitées : en 1951 la loi DEIXONNE du nom de son rapporteur permet leur retour dans les classes ; les décennies suivantes, d'autres projets de lois suivront mais finalement pas une réelle volonté politique ou plutôt si, une seule constante : intégrer le maximum d'individus dans une culture unique plutôt que de profiter des richesses linguistiques et culturelles de chacun(e). Aujourd'hui, en Languedoc Roussillon cette « lenga nòstra » est présente : 50% dans les événements musicaux, 26% en littérature, dans le théâtre, la danse, la radio et la télé (en doses infinitésimales, il est vrai), internet.

La clé de ce Revolum : un équilibre entre tradition et XXIème siècle.

Toutefois Mèfi ! La réussite de cette langue ne sera assurée que lorsqu'elle sera pratiquée par des locuteurs normaux, ordinaires et pas seulement dans les milieux universitaires. On peut très bien avoir une langue de travail (le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le russe, l'arabe, le chinois) et une langue de culture, véritable patrimoine culturel et scientifique comme le sont les zones répertoriées Natura 2000 pour les espaces faunistiques et floristiques, comme le sont les zones protégées de Biodiversités.

(\*) Le senhal était la punition qui tombait sur chaque élève à la fin de la journée de classe. Le « patois » étant interdit à l'école celui qui lâchait un mot de cette « langue de peill » se voyait attribué le senhal (qui pouvait être une bûchette, un sou ...) au fur et à mesure du déroulement de la journée ; il circulait entre les élèves (pris par l'instituteur ou dénoncé par les autres élèves). Celui qui l'avait en fin de journée avait une terrible punition ; Bonjour l'ambiance !

Alain PANTEL

## Alara per aprofitar d'aquela lenga, lenga d'aur, vaquí qualques provèrbis, qualques dichas que son lo testimoniatge de sa riquesa :

### Sobre lo temps :

*Talha long, talha ras, mas per de bon vin talha en mars.  
Per lo nòu d'abril cal que lo cocut cante mòrt o viu.  
Mars nivolos, Abril plujòs, Mai auros fan lo païsan orgulhòs.  
Mai bladeja, Junh feneja, Quand lo ven ris, traïs.  
La bisa e lo coqui se levan de bon matin.  
Neblas sus serre, pluèja vai querre.  
Quand se revelhan las dolors, al freg fan plaça las colors.  
Quand l'Autan bufa per Rampan, bufa tot l'an.  
Per sant Luc nèu per trucs, per Totsants, nèu per camps.*

### Sobre l'aiga :

*Aiga que corre se trapa pas al morre.  
Cadun vòl virar l'aiga a son besal.  
N'es de bona aiga qu'a la font.  
Qu'a begut de vin beguèsse d'aiga.  
En aiga pura, barca segura.*

### Sobre los animals :

*Messorguèr comma una lèbre.  
Memòria de conhil se pèrd en camin.  
Quand lo fau rama, lo buòu brama.  
Idolar coma un buòu brau.  
Quand lo pic canteja, plòu o venteja.  
Acibadatx un ase, vos pagarà amb de pets !  
A caval donat cal pas agachar las dents.*

### De coquinas :

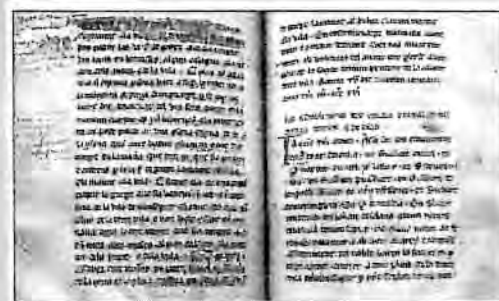
*A femna enjambhada, fai lo sord quand bada.  
A fòrça d'anar al fiòc, lo topin se descoeta.  
Femna jove, bòsc verd boton un ostal descubert.  
Tres topins de saussissa quanta festa, tres femnas a l'ostal quanta pesta.*

### De pertot un pauc :

*Pescaire o cassaire, la fortuna es a faire  
Que de tròp de vin chorla, vendrà lèu cogorla.  
Plantun e granas semenatz a la luna vielha.  
Quora lo fau a rama, semena ton lentilha.  
Annada de bruma, annada de prunas ; annada de fen, annada de pas res.  
Çò que se manja pòrris, çò que se dona florís.*

### **E Cric e Crac las dichas son acabadas !**

**Tenetz vos fièrs ! Al còp que ven.**



La charte de fondation de Manéquier (1265) est rédigée en latin et en occitan.







## Répétitions

*Je pense à ma mère dans sa maison qui fait mijoter des petits plats sur sa cuisinière à bois,  
Je pense à ma grand-mère qui faisait mijoter des petits plats sur sa cuisinière à bois,  
Je pense à ma petite cuisinière à bois sur laquelle je faisais mijoter des petits plats à l'ancienne poste,  
Je pense à la chaleur que dégageait la cuisinière à bois à l'ancienne poste,  
Je pense à la chaleur que dégageait l'accueil de ma grand mère quand nous arrivions de Paris,  
Je pense à la chaleur bienfaisante de la cuisinière à bois pour ma mère, seule dans sa maison,  
Je pense à l'absence de la cuisinière à bois et à la perte de la chaleur ambiante,  
Je pense que je ne peux plus faire mijoter mes petits plats parce que je n'ai plus de cuisinière à bois.*

■  
Suzanne

## Le triptyque

*L'accident de train spectaculaire, le train à côté de ses pompes, déjanté, suspendu, broyé, déchiré, écrasé.  
Hurlement de douleur des tôles, des rouages, des bois. Le train jeté dans l'abîme, projeté vers la destruction par l'homme son chauffeur. Le train des espaces, du voyage, de l'ailleurs du lâbas, de l'inconnu, désespéré, stoppé net, arrêté, fini, enlisé, ici et maintenant, au but inaccessible, but raté, silence après fracas.*

*Le clown compte ses p'tits papiers, il en manque, à qui téléphoner ?  
Aux flics, à l'imprimerie, à la chanteuse, à l'usine de P.Q, à la déchetterie: dilemme.  
Comment retrouver ces p'tits papiers dans un océan de papiers tous plus inutiles les uns que les autres...? Dans ce monde où les papiers remplissent tous les espaces libres, marée invasive, abondance mortelle, gaspillage destructeur, papiers rois présomptueux qui prennent la place de l'homme. Un homme sans papiers n'existe plus.  
Des papiers pour personne !  
Sauf pour le clown, des p'tits papiers uniques, aimés, créés, drôles, poétiques pour inventer une histoire, une vie, un amour, un délire.*

*Carrefour des chemins paisibles. Un cheval attend son bus, les mares, leurs poissons partis faire des courses, le fil, son linge, les arbres, leurs feuilles parties se faire repeindre, la route, son dragon enfoui dans ses entrailles, les fossés, des torrents de lait. Le jour attend la nuit. L'horizon attend son heure, l'heure sa minute... Il manque le son. Le cheval, les mares, le fil, les arbres, la route, les fossés, le jour, l'horizon, l'heure attendent ce train stoppé dans son voyage, qui n'arrivera jamais. Minute d'éternité, fracas de l'accident qui a englouti le son du carrefour. Le clown, seul au monde, savait tout, l'histoire était écrite dans ses p'tits papiers, juste perdu celui qui disait quand comment où pourquoi le train déraillerait. Qui appeler ? Qui prévenir ?  
Les ciseaux!  
Pour découper dans les p'tits papiers un bus, des poissons, du linge, des feuilles, un dragon un torrent... qu'ils arrêtent tous d'attendre et que l'histoire recommence, que les feuilles d'arbres se suspendent au fil, que les poissons les remplacent aux branches, que*

*le cheval enfourche le dragon exhumé, que les torrents de lait fassent déborder les mares et qu'enfin la douleur du train broyé s'achève, cicatrisée, pansée.*

■  
Ghislaine



**Images de support de l'exercice du triptyque:**

**"raconter l'histoire qui relie ces trois photos"...**

# Tempête de délibérations .....

## Fraissinet de Lozère Conseil Municipal du 16 mars 2008

Tous les conseillers sont présents.  
Scéance présidée par Eugène Durand,  
Secrétaire : Paul Commandré.

**Election du Maire:** Jean-Pierre Allier, candidat est élu à l'unanimité

**Election du premier adjoint:** Gilbert Roure, candidat est élu à l'unanimité

**Election du Maire deuxième adjoint:** Dominique Molines, candidate est élue à l'unanimité

**Election du troisième adjoint:** Yves Commandré et Thierry Mazoyer sont candidats et obtiennent 6 et 3 voix (2 blancs) Yves Commandré est élu.

### Représentation :

Communauté de Communes des « Cévennes au Mont Lozère » : Titulaires : Jean-Pierre Allier, Dominique Molines, Jean-Marie Thoyer ; Supplémentaire : Gilbert Roure.

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Estournal (Groupe scolaire) : Titulaires : Christelle Folcher et Jean-Pierre Allier, Supplémentaires : Marie Lion et Gilbert Roure  
SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement) de la Lozère : Jean-Pierre Allier

SICTOM ( Traitement des Ordures Ménagères) du Haut Tarn : Titulaires Gilbert Roure et Nils Bjornson Langen, Supplémentaires : Marie Lion et Paul Commandré.

SIEGT (Electrification des Gorges du Tarn) : Nils Bjornson Langen et Eugène Durand. Supplémentaires : Dominique Molines et Jean-Pierre Allier.

SIVOM (Vocations Multiples): Dominique

Molines et Jean-Pierre Allier  
Office du Tourisme cantonal ;  
Dominique Molines et Marie Lion.

**Au CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) de la commune sont désignés :** Pour le conseil : Jean-Pierre Allier, Dominique Molines, Marie Lion, Christelle Folcher, Paul Commandré. En dehors du conseil : Catherine Rothenburger, Estelle Auburtin, Sylvie Mazoyer et Eliette Roure.

**Une Commission d'Appel d'Offres** est constituée de : Jean Pierre Allier, Jean-Marie Thoyer, Nils Bjornson Langen et Gilbert Roure, suppléants : Dominique Molines, Thierry Mazoyer, Yves Commandré  
**Prochain conseil** le Vendredi 4 Avril à 20h30 pour le Budget Primitif.

## Fraissinet de Lozère Conseil Municipal du 4 avril 2008

Tous les conseillers présents,  
secrétaire de séance Yves Commandré

Le budget de la commune à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Fonctionnement 343 723 €, Investissement 510 322 €  
Maintien des taux des 4 taxes (TH 2.95, FB 5.91, FNB 240.22, TP 13.65).

En recettes on note les dotations de l'Etat pour 117 948 €, la fiscalité locale : 63 671 €, la location de logements pour 12 000 €. En dépenses les subventions aux associations (Les amis du livre 500 €, la FNACA 500 €, Passe Montagne 600 €, Le comité des fêtes de la Brousse : 600 €, l'ASA DFCI 1000 €, le

club des aînés 150 €, CINECO 200 €, les Accrochés 400 €, la CUMA, 200 €, l'USEP 50 €, le Comité des fêtes du Pont 120 €, l'Association Châtaigne 80 €), et les dépenses de fonctionnement courantes. En investissement sont prévus en dépenses la fin des aménagements de village de Racoules et Fraissinet, les travaux du four, du moulin et de la fontaine de Runes, le goudronnage du Fageas à la route de Finialettes et d'une rue à Finialettes.

Le budget de l'eau s'élève à 60 700 € en fonctionnement et à 592 000 € en investissement.

Le CCAS (Jean-Pierre Allier, Dominique Molines, Marie Lion, Christelle Folcher, Paul Commandré, Catherine Rothenburger, Estelle Auburtin, Sylvie Mazoyer et Eliette Roure) qui s'est réuni ce même jour à 18 h a adopté le budget du CCAS qui s'élève à 6 407 € en fonctionnement. (dont en subvention pour le Collège de Florac, association sportive 160 € et Foyer Socio-Educatif 180 €, UNA 150 € et ADMR 200 €, Les Resto du Coeur 60 €). L'attribution d'une aide sociale est envisagée

## Fraissinet de Lozère Conseil Municipal du 20 mai 2008

Excusé : Eugène Durand, Présents : les conseillers élus.

Secrétaire de séance : Marie LION

**Election des représentants de la commune au Pays Cévennes :**  
Jean-Marie Thoyer et Jean-

Pierre Allier

● **Abandon du projet de régulation du captage de Miral :** en raison des nombreuses démarches à effectuer pour une régularisation improbable. De plus le ciment ne tient pas sur les parois des réservoirs au niveau du captage des 4 sources sur la Brousse. Décision est prise de faire un courrier à l'entreprise pour faire jouer la garantie.

● **Projet de permis de construire de la CUMA et PLU :**

La parcelle concernée est la D158, sur Racoules. Une délibération est prise à l'unanimité pour appuyer la demande de permis, comme décidé au précédent conseil. Il est débattu de manière très contradictoire de la mise en place d'un PLU sur la commune

● **Le point sur divers projets impliquant les 2 communes du Pont de Montvert et de Fraissinet :**

**Le chantier de la station d'épuration du Pont de Montvert :**

la commune de Fraissinet est pour une participation à hauteur de 20% des coûts d'investissement et de fonctionnement de la station. Le Pont de Montvert aurait souhaité que la commune de Fraissinet s'engage à hauteur de 25%. Un nouvel argument est que le développement à venir se fera sur la commune de Fraissinet et non sur les faibles possibilités de développement de la commune du Pont. Décision est prise de confirmer la participation de Fraissinet à hauteur de 20%, mais d'accepter de signer une convention pour que ce

pourcentage soit évolutif pour le fonctionnement dès lors que l'urbanisation sur la commune de Fraissinet utilisant la station d'épuration dépassera 20% celle du Pont. De plus, nous proposons de financer les différentes étapes de travaux liés à la station par anticipation. Une présentation publique de l'état du projet de la station d'épuration aura lieu le samedi 24/05/2008 à 16h au Pont.

#### ● **Projet de restauration du temple du Pont :**

Des travaux sont prévus *a priori* pour 2009. La commune de Fraissinet participera aux frais de restauration du temple du Pont. En effet, la population de Fraissinet accède au temple du Pont, n'ayant pas de temple.

#### ● **Réflexion commune sur les projets de salle communales sur nos deux communes :**

La salle des fêtes actuelle du Pont de Montvert va être cédée à l'association Stevenson. Une nouvelle salle sera donc construite. Une enquête va donc être menée afin de recenser les besoins des communes de Fraissinet et du Pont afin que les deux salles en projet soient complémentaires.

#### ● **Route de la Destourbe:**

Le Pont a fait l'acquisition d'un terrain au bout de la route de la Destourbe. Un projet de construction de 5 HLM et de 5 logements en accession à la propriété se met en place. Un chemin piétonnier est prévu pour relier directement la Destourbe et l'Estourmal. La commune du Pont est prête à financer des travaux d'élargissement de la voie de la Destourbe en accord avec nous

#### ● **Point sur les travaux en cours sur la commune:**

Rûnes : la 1ère étape de la voûte du four est achevée, les finitions sont en attente. Concernant la fontaine, il est prévu que la calade soit réalisée avant l'été 2008.

Racoules : La maison Melingui est en cours. Goudronnage et finitions décalés à l'automne  
Fraissinet bourg : nous sommes sur le point de lancer l'appel d'offre.

#### ● **Création d'une « rue du 19 mars » à Plaisance:**

La demande de dénomination des rues de la commune de Fraissinet a été décidée lors du dernier conseil. Maurice Plagnes, président actuel du comité local FNACA, dont le congrès national est prévu le 21 juin au Pont veut inaugurer cette rue de la maison Folcher à la maison Sauvage qui passe devant la maison de Jack Roussel, (Président cette AG). Accord du conseil et des gens de Plaisance. Par contre pour les autres rues, la population demande des noms plus réjouissants (lieudit, pourquoi pas une rue Louis Chapelle, le lotissement de Plaisance ayant été créé de toute pièce par cet ancien secrétaire de mairie intercommunal. On rappelle qu'il y a eu 22 morts sur la commune de Fraissinet suite à la 1ère guerre mondiale (et aucun suite à la 2ème) ; pourquoi pas appeler la place de la mairie à Fraissinet Place du 11 novembre. Il est décidé de questionner les habitants cet été sur ce sujet.

#### ● **Délibération sur les biens sans maître :**

Les 2 parcelles concernées sont :  
- la C92 située là où se faisait l'ancienne poubelle du Pont,

elle est régulièrement utilisée par l'association d'escalade du Pont « Les accrochés ». Le propriétaire est décédé vers 1900-1910, le bien est vacant depuis. Il serait sécurisant pour les usagers du site et la mairie que la propriété de cette parcelle soit régularisée.

La C341 : maison Sirvenou au Viala. La succession est déposée chez Maître Pottier qui n'a pas trouvé d'héritier à Sirvenou, décédé au début des années 1980. La mairie peut devenir propriétaire de cette succession (7-8 parcelles éclatées et la maison). Les 30 ans sans transaction sont passés. L'objectif est de nouveau d'éviter tout accident dû au délabrement de la maison et d'empêcher sa ruine complète en remettant éventuellement cette propriété dans le marché immobilier.

#### ● **Régularisation parcellaire du réservoir de la Brousse par acquisition de 2 petites parcelles: Décision collégiale du Conseil Municipal suite au courrier d'Eric Auburtin:**

Eric, présent tout au long du conseil, expose pour les nouveaux conseillers un problème déjà débattu lors de conseils municipaux de l'ancien mandat. Eric, lors des travaux, a demandé la surélévation de 0,50 m du mur de soutènement aval de son terrain, afin d'éviter un talus. Le litige porte sur le paiement de cette partie de surélévation. A cela, la plupart des conseillers répondent qu'il est vrai que le mur ainsi fait convient davantage à l'usage de l'artisanat d'Eric, mais qu'il n'est pas possible d'accepter que chaque propriétaire modifie à sa guise et sans frais les travaux devant suivre un plan déposé par un architecte et

accepté par tous (PNC, mairie, DDE, acheteurs). De plus, la mairie a perdu dans l'affaire 5% de l'aide annoncée par le PNC (-750 euros) notamment pour non respect du plan. A l'unanimité, le conseil décide de refuser de payer la modification apportée par Eric. Par contre, la mairie va lui régler le paiement de travaux réalisés par lui dans le village de Fraissinet, représentant 50 % du litige.

#### ● **Point divers :**

L'ADSL devrait arriver à Rûnes et la Brousse avant fin 2008 (par une nouvelle technologie utilisant les fils électriques et un coffret wifi).  
Des problèmes concernant les compteurs d'eau sont repérés par Dominique Molines : Boileau à Plaisance, Deleuze à Racoules. Il faudra qu'on décide du prix de l'eau avant fin 2008. Demande de la subvention sur les amendes de Police concernant la mise en sécurité de la route du Viala : suite aux accidents qui y ont eu lieu, des « garadou » seront aménagés (2 400 euros).  
Représentant de la commune pour la Défense : Nils, pour la sécurité civile : Dominique.  
Les réunions de la communauté de commune vont tourner sur chaque commune.  
Informations concernant les rendez-vous à venir :  
- l'apéro-débat de l'été sera le vendredi 6 août à 19h, à la fontaine de Finialettes.  
- le 6 août aura lieu un concert à l'église de Fraissinet.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 17 juin à 21h

# Tempête de délibérations .....

## Pont de Montvert Conseil Municipal du 16 mars 2008

L'an 2008, le quatorze mars, à 19 heures. Les membres du conseil municipal de la commune du Pont de Montvert proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du neuf mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents: BRES Maryse, CAYRAC Rachel, DESNAUD Delphine, DOUCHY Albert, FOLCHER François, FOLCHER Frédéric, JAFFARD Alain, LAURENT Yves Elie, PANTEL Catherine, PANTEL Sophie, PLAGNES Maurice.

Absent: DOUCHY Albert

Secrétaire de séance: CAYRAC Rache

La séance est ouverte sous la présidence de MERSADIER Gérard, maire sortant qui après l'appel nominal et la lecture des procès verbaux des élections installe dans leur fonction les conseillers.

Sous la présidence de M. PLAGNES Maurice, doyen d'âge, et après lecture des articles L.2122.4 et L.2122.7 du code des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire, des adjoints et des délégués.

Election du Maire:

Candidat: Sophie PANTEL.  
Votant: 10/Exprimés:10/Vote blanc 0. Sophie PANTEL: 10 voix. Sophie PANTEL est élue Maire.

Election du premier adjoint:

Candidat: Alain JAFFARD.  
Votant: 10/Exprimés:10/Vote blanc 0. Alain JAFFARD: 10 voix. Alain JAFFARD est élu 1er adjoint.

Election du second adjoint:

Candidate: Catherine PANTEL.

Votant: 10/Exprimés:10/Vote blanc 0. Catherine PANTEL: 10 voix. Catherine PANTEL est élue 2nde adjointe.

Election du troisième adjoint:

Candidat: François FOLCHER.

Votant: 10/Exprimés:10/Vote blanc 0. François FOLCHER: 10 voix. François FOLCHER est élu 3ème adjoint.

## Pont de Montvert Conseil Municipal du 20 mars 2008

Tous les membres du conseil sont présents, sauf Mme Maryse BRES, absente excusée. Secrétaire de séance : François FOLCHER.

Ordre du jour :

### 1. Désignation des représentants aux différents organismes et commissions :

Communauté de Communes:

- Sophie PANTEL  
- Alain JAFFARD  
- Frédéric FOLCHER

SICTOM:

- Maryse BRES  
- François FOLCHER  
- Maurice PLAGNES  
- Alain JAFFARD  
SIVU de l'Estournal:  
- Sophie PANTEL  
- Delphine DESNAUD  
- Catherine PANTEL  
- Rachel CAYRAC

SIVU de l'AEP du Haut Tarn:

- Catherine PANTEL  
- François FOLCHER  
SIVOM:

- Sophie PANTEL  
- Alain JAFFARD  
- Frédéric FOLCHER

COMMISSION APPEL  
D'OFFRE:

- Sophie PANTEL  
- Alain JAFFARD  
- François FOLCHER

Catherine PANTEL  
- Maurice PLAGNES  
- Frédéric FOLCHER

C.C.A.S:

- Sophie PANTEL  
- Delphine DESNAUD

- Albert DOUCHY

ASA DFCI:

- François FOLCHER  
- Rachel CAYRAC

- Yves Elie LAURENT

SDEE:

- Sophie PANTEL

SIE Gorges du Tarn:

Albert DOUCHY

- Yves Elie LAURENT

Conseil d'administration du PNC (eau, agriculture, pêche):

- Frédéric FOLCHER

- CCAS (4 personnes extérieures au conseil municipal qui voudraient bien se présenter à Isabelle SERVIERE, secrétaire générale avant le 04 avril 2008.

### 2. Création des commissions

#### - Municipales :

Agriculture  
- Rachel CAYRAC  
- Yves Elie LAURENT

Jeunesse (crèche+centre de loisirs)  
- Delphine DESNAUD  
- Catherine PANTEL

Animation et vie associative (Projet salle des fêtes)  
- Frédéric FOLCHER

- Yves Elie LAURENT  
- Maurice PLAGNES

Tourisme  
- Catherine PANTEL  
- Frédéric FOLCHER

- Rachel CAYRAC  
- Yves Elie LAURENT

Communication (signalétique,

site Internet  
- Sophie PANTEL  
- Catherine PANTEL

Urbanisme  
- Alain JAFFARD

Finances  
- Alain JAFFARD

Officiers Etat civil  
-

Maire + 3 adjoints  
-

Frédéric FOLCHER

Travaux - François FOLCHER

- Maurice PLAGNES

- Alain JAFFARD

Patrimoine et environnement, culture  
- Yves Elie LAURENT  
- Maurice PLAGNES

- Alain JAFFARD

Commission accueil et logement  
- Albert DOUCHY

- Delphine DESNAUD

### - Extra municipales :

Agriculture:

- Rachel CAYRAC

Aménagement village:  
-

Alain JAFFARD

Animations  
- Frédéric FOLCHER

- Yves Elie LAURENT

3. Délégations du

Maire :  
Délégation de signature pour les trois adjoints au maire en tant :

- Qu'officier d'état civil

- Finances

4. Questions diverses

- Projet CFD :

Projet de réhabilitation du Chemin Ferré Départemental de Ste Cécile d'Andorge à Florac.

Une délibération est prise pour autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte pour l'aménagement du CFD dans le cadre d'un projet touristique.

- Projet Ecole de Prat Souteyran :

Une délibération est prise afin de consulter trois architectes pour étudier un APS. Cet APS permettra de lancer le dossier de subventions.

- Compte rendu des demandes liées au « porte à porte » :

des (recueillies au cours de la campagne électorale) des habitants du village et des hameaux, est lue par Madame le Maire.

- Station d'épuration :

Dossier subventionné à 80%.

Commission d'appels d'offres : 01 avril à 14 h 30 à la Mairie. Sont conviés, pour information (à titre consultatif) tous les membres du Conseil Municipal. Seules les personnes dûment habilitées prendront part au vote.

- Murs du parking du temple : Ils seront réalisés par les artisans bâtisseurs en pierre sèche (ABPS) mi-avril.

- Arrêté maison Odier :

Un arrêté de circulation sera pris pour commencer les travaux de construction de la maison Odier.

- Ecole :

Problème de personnel : il manque une personne en surveillance entre 12 h et 13 h 30.

Délibération est prise contre la fermeture du poste et approuvant l'effectif en légère augmentation pour les deux années à venir sur le Pont. Ceci en réponse à un courrier émanant de Monsieur l'Inspecteur départemental, Monsieur Stievenard, dont lecture est faite en séance par Mme le Maire.

- Chemin Stevenson :

Reprise des travaux de terrassement et réalisation des clôtures est portillons par l'entreprise BEAU.

- Marchés :

Madame le Maire s'engage à recueillir les anciens et à recueillir les demandes pour l'année 2008. Il est envisagé de l'étendre au quai de la placette pour accueillir de nouveaux marchands. La décision sera prise à un prochain Conseil Municipal.

## Saint Andéol de Clerguemort Conseil Municipal du 16 mars 2008.

L'an deux mille huit et le 16 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude Dautry, doyen d'âge du conseil.

Présents : Clarisse Stéphane, Coudert Pierrette, Dautry Jean-Claude, Lecat Camille, Mathieu Céline, Mathieu Daniel, Pellecuer Hervé, Schaeffer Pierre-Philippe, Cécilia Leclercq.  
Secrétaire de séance : Dautry Jean-Clat

La séance est ouverte sous la présidence de Daniel MATHIEU, maire sortant qui après l'appel nominal et la lecture des procès verbaux des élections installe dans leur fonction les conseillers.

Sous la présidence de M. Jean-Claude DAUTRY, doyen d'âge, et après lecture des articles L. 2122.4 et L.2122.7 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du maire, des adjoints et des délégués à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

### Election du maire :

Candidat : Camille LECAT.  
Votants 9/ Exprimés 8 / Vote blanc 1. Camille LECAT : 8 voix. **Camille LECAT** est élu maire.

### Election du 1er adjoint :

Candidat : Céline MATHIEU.  
Votants 9/ Exprimés 8 / Vote blanc 1. Céline MATHIEU : 8 voix. **Céline MATHIEU** est élue 1ère adjointe.

### Election du 2nd adjoint :

Candidat : Hervé PELLECUER.

Votants 9/ Exprimés 8 / Vote blanc 1. Hervé PELLECUER : 8 voix. **Hervé PELLECUER** est élu 2nd adjoint.

### Election des 3 délégués à la Cc des Cévennes au Mont Lozère :

Candidats : Jean-Claude Dautry, Camille Lecat, Daniel Mathieu.

- Jean-Claude Dautry : Votants 9/ Exprimés 9.

- Camille Lecat : Votants 9/ Exprimés 9.

- Daniel Mathieu: Votants 9/ Exprimés 9.

Jean-Claude Dautry, Camille Lecat, Daniel Mathieu, sont désignés délégués de la commune de Saint-Andéol de Clerguemort à la *Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère*.

Le maire, les adjoints et les délégués à la Communauté de communes ont immédiatement été établis dans leurs fonctions.

Le Maire : Camille Lecat

## Saint Andéol de Clerguemort Conseil Municipal du 29 mars 2008.

Présents : Pierrette Coudert, Céline Mathieu, Cécilia Leclercq, Camille Lecat, Jean-Claude Dautry, Daniel Mathieu, Hervé Pellecuer, Pierre-Philippe Schaeffer

Absent excusé : Stéphan Clarisse, procuration à Céline Mathieu.

Secrétaire de séance : Cécilia Leclercq

Approbation et signature des comptes rendus des Conseils municipaux du 16 février et du 16 mars 2008

### ● Ordre du jour indemnités des élus

Monsieur Hervé Pellecuer, nommé au poste de 2ème Adjoint, refuse de percevoir toute indemnité, expliquant qu'il ne pourra participer de façon régulière. Son taux sera donc de 0 %.

- Madame Céline Mathieu, nommée au poste de 1ère Adjointe, accepte l'indemnité fixée au taux de 6.6 % de l'indice brut. Soit un mensuel de 241.69 € brut.

- Monsieur Camille Lecat nommé au poste de Maire, percevra une indemnité de 17 % de l'indice brut. Soit un mensuel de 632 € brut.

A main levée, les membres du conseil municipal accordent aux élus le montant de leur indemnité.

### ● Délégation de signature du maire aux adjoints pour les actes administratifs

Il est attribué aux adjoints, Céline Mathieu et Hervé Pellecuer, le pouvoir de signature pour les actes administratifs.

Un arrêté sera rédigé par le Maire.

### ● Délégation de signature du maire pour les courriers re-commandes postaux

Il est attribué à P.Coudert et P-P Schaeffer le pouvoir de signature de tout courrier demandant contre signature.

Un arrêté sera rédigé par le Maire.

### COMMISSIONS

#### ● Impôts directs

Il faut proposer une liste de 24 personnes au Centre des Impôts.

Il est suggéré de faire un appel à candidature par voie d'affichage. Candidature possible limitée au 30 avril 08.

# Tempête de délibérations .....

●●●●●●●●●●●●●●●●  
**Saint Andéol de Cler-**  
**guemort**  
**Conseil Municipal**  
**du 29 mars 2008.**  
**(suite)**

Délégué au Préfet : Monsieur Lechoux Yves

Délégué au Tribunal de Grande Instance : Madame Petit Eliane ne souhaitant plus être nommée. Cette délégation sera aussi proposée à la population.

## ● C.C.A.S

Le centre communal d'Action Sociale est une commission municipale obligatoire prévue dans le le code de l'Action Sociale et de la famille. LE CCAS doit être composé à parité d'élus et de non-élus. Actuellement, le CCAS de la commune fonctionne très peu. Se pose la question de la taille suffisante de la commune pour porter une cette structure. Les débats entre conseillers suggèrent que le remplacement du CCAS par un Cente Intercommunal d'Action Sociale sur les 5 communes de la Communauté de communes. Les conseillers délégués à la Cc soulèveront la question lors du prochain conseil intercommunal (le 2 avril). A cette occasion de la discussion, P. Coudert demande à ce que les dates de réunion de la Communauté de communes soient affichés sur les panneaux municipaux.

## ● Election des délégués aux syndicats et autres

### - S.D.E.E

ELECTRICITE / EQUIPEMENT : P. Coudert, C.

Mathieu et C. Lecat.

VOIRIES : J.C Dautry

- Syndicat mixte sage des gardons C. Lecat,

P.P. Schaeffer

- ASA DFCI Par délégation

tion du Maire à P. Coudert et D. Mathieu.

- syndicat mixte réemetteur tv vallee longue C.

Lecat, C. Leclercq

- Communauté de communes C. Lecat, D.

Mathieu, J.C Dautry (élus au conseil municipal du 16 mars 08)

- Office de tourisme

P.P Schaeffer

- VENT DES BANCELS:

Porte-parole : D. Mathieu

Distributrice : C. Leclercq

Le conseil débat sur l'éventualité de créer des délégations aux adjoints et conseillers. Un mandat débute, le conseil municipal se met en place. Pour porter les projets à venir, il semble important de trouver assez rapidement une organisation qui implique une répartition des tâches et des responsabilités. Les délégations sont un moyen pour le maire de déléguer des responsabilités aux adjoints et aux conseillers et donc de partager les tâches. Les commissions à thème (ex : eau, voirie, habitat, associations ....) sont un moyen pour les élus de faire avancer en petit groupe des dossiers. De même, les comités consultatifs composés d'élus et de non élus permettent d'informer et de consulter la population avant de prendre des décisions.

D'ores et déjà, des conseillers se positionnent quant aux domaines qu'ils souhaiteraient plus particulièrement suivre lors du mandat. Le maire propose aux conseillers de revenir sur la question lors du conseil suivant le vote du budget (12 avril).

● Annulation de la création de la Z.A.D (Zone

D'Aménagement Différé) Propriétaire Madame Petit Eliane Parcelles 249 et 255 Section C (Délibération du 11/11/07)

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'annulation de la Z.A.D sur les parcelles 249 et 255 Section C. En contre partie, Madame E.PETIT a fait la promesse par écrit de céder à la commune un morceau de terrain de 30 à 50 m2 sur les parcelles précitées afin de réaliser le projet d'agrandissement et de sécurisation du virage du « Pré Neuf » et de deux places de parking public. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

## ● Suivi des ZAD crees (délibération du 11/11/08):

Le Maire fait lecture d'un courrier écrit par 6 propriétaires concernés par les Z.A.D (délibération du 11/11/07). Il décide en concertation avec les membres du conseil d'étudier au cas par cas rapidement les dossiers Z.A.D et envisage plutôt la prise de contact et de négociation avec les propriétaires. Pour le moment, il est convenu de demander à la sous-préfecture de suspendre l'instruction de la demande de la mairie de création de Z.A.D. Une délibération sera prévue lors du conseil suivant le vote du budget afin de décider de l'annulation ou non de tout ou partie des parcelles mises en ZAD.

## ● Budget previsionnel 2008:

Un groupe de travail s'est constitué. Il est prévu la préparation du budget de fonctionnement avec la secrétaire de Mairie et pour l'investissement, une réunion en présence du Maire, de C. Mathieu et de S. Clarisse.

## ● Prise de contact avec la secretaire de mairie:

En poste depuis le 1er février 2008, Valérie Gourdon exécute les tâches du secrétariat de Mairie depuis le départ à la retraite de Madame

P.COUDERT. Il est rappelé et précisé que la secrétaire est sous l'autorité du Maire même si elle est employée par la Communauté de Communes. Elle effectue pour notre commune 8 heures par semaine. Le Maire donne la parole à V. Gourdon afin de définir son poste au sein de la Communauté de Communes. V. Gourdon explique qu'elle a été embauchée en vue d'une mutualisation des postes de secrétaire de la Cc. Il a été décidé alors plusieurs formations communes : maîtrise de l'outil informatique dans le domaine du cadastre, de l'état civil et de l'urbanisme. Les secrétaires sont censées se remplacer pendant leurs congés annuels ou autres. Il est rappelé l'embauche de Madame Isabelle Servièrre, Secrétaire Générale de la Cc, qui effectuera pour la Mairie 10 % de son temps de travail à la préparation des budgets et des dossiers de subvention. V. Gourdon demande d'accéder à une formation sur le thème du budget et de l'état civil auprès d'un Centre de Formation Agréé et de prendre en compte les heures complémentaires dues à la surcharge de travail depuis les élections. Il est décidé à l'unanimité de lui payer ses 9 heures effectuées (depuis début février jusqu'à mi-mars 08) et de lui attribué 20 heures supplémentaires jusqu'à mi-juin pour palier au travail sur le budget. D. Mathieu imagine plutôt un échange éventuel avec les secrétaires de la Cc pour la former et en parlera en réunion. Le Maire propose que V. Gourdon soit présente à chaque conseil et rédige en collaboration avec le secrétaire de Séance le compte rendu mais aussi tous les documents nécessaires au Conseil. En attendant de se prononcer définitivement à ce sujet, le conseil

juge prudent d'évaluer financièrement le coût de ce choix, en intégrant notamment les coûts salariaux du poste de V. Gourdon bien entendu, mais également d'Isabelle Servièrè.

#### ● Questions diverses:

##### - Utilisation du temple

Il est rappelé que l'utilisation du Temple est soumise à autorisation du Conseil Presbytéral. La Mairie ne peut donc se substituer à ce dernier, ni prendre de décision seule. Il est donc convenu de prendre contact avec le représentant du conseil presbytéral (Pasteur Hamps à Vialas) et d'envisager la défintion des règles d'usage. J.C Dautry assurera pour le compte du conseil municipal le contact avec le conseil presbytéral en ce qui concerne l'utilisation du temple.

##### ● L'Ecole des abrits - hypothèse de retrait d'un poste

Lecture de la copie du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie adressé au Directeur de l'école des Abrits de St Frézal de Ventalon. Cette hypothèse est prévue pour la rentrée 2008 - 2009. Elle soulève bien des débats et conforte le conseil à délibérer. Le conseil s'oppose catégoriquement à la suppression d'un poste d'enseignant: actuellement, les enfants sont au nombre de 17 et on peut d'ores et déjà escompter d'une augmentation des effectifs à 21 pour la rentrée 2008. La suppression d'un poste amènerait à la fermeture d'une classe. Il se poserait donc la question suivante : comment est-il possible de gérer 21 enfants de niveau allant de la maternelle au CM2 dans une même classe ?

A l'unanimité, les membres du Conseil votent contre la suppression d'un poste à l'école des Abrits.

##### ● Demande d'utilisation des ter-

##### res agricoles de l'Espinas

Lecture du courrier de Messieurs Benoit Pantel et Grégoire Smith. Ils souhaitent créer un jardin expérimental sur une parcelle du site de l'Espinas dès ce printemps. D. Mathieu propose qu'un cadre soit défini sur ce projet et demande qu'une association telle que celle de l'Espinas par exemple assure son suivi.

Fin de la séance à 21H30



Présents : Pierrette Coudert, Céline Mathieu, Camille Lecat, Jean-Claude Dautry, Daniel Mathieu, Hervé Pellecier, Pierre-Philippe Schaeffer, Stéphane Clarisse

Absent excusé : Cécilia Leclercq, procuration à Céline Mathieu.

Secrétaire de séance : Pierrette Coudert

Le Conseil s'est réuni sous la présidence du Maire, M. Lecat. Approbation et signature du compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2008

Quelques informations complémentaires sont apportées :

- Ecole des Abrits : le poste d'enseignant ne sera pas supprimé en septembre 2007.

- Utilisation du Temple : J.C. Dautry qui fait le lien entre la commune et le conseil presbytéral a envoyé un courrier à ce dernier. Une rencontre est prévue pour statuer sur un cadre transparent et objectif régissant les règles et conditions d'utilisation du temple.

- S. Clarisse annonce que l'association l'Espinas se réunira dans l'été pour réfléchir

sur l'opportunité de « réveiller » l'association.

- Après le courrier parvenu de la sous-préfecture, le maire doit prévoir un arrêté de délégation à la première adjointe, pour qu'elle puisse prétendre à ses indemnités de fonction.

- Les délibérations et arrêtés prévus au conseil précédent ont été envoyés en sous-préfecture.

#### ORDRE DU JOUR

Vote du compte administratif 2007

Affectation de l'excédent de fonctionnement

- Vote des taux des 4 taxes locales

- Vote du budget primitif 2008

- Election des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

- Approbation de l'adhésion de la CC *Des Cévennes au Mont Lozère au Syndicat Mixte pour l'aménagement de l'ancien chemin de fer départemental de la Vallée Longue.*

#### Questions diverses

##### 1) Vote du compte administratif 2007

Le compte administratif 2007 est le document qui récapitule l'ensemble des dépenses et recettes de la commune au cours de l'année écoulée. Les dépenses et recettes sont réparties en deux classes : le fonctionnement et l'investissement.

Ce compte est présenté par le maire qui est l'ordonnateur des dépenses. C'est le Trésor Public à Florac qui est chargé de mandater les dépenses après avoir contrôlé leur régularité (notamment vis-à-vis du budget primitif 2007). Le comptable du Trésor tient parallèlement le compte de la commune : c'est le compte de gestion. Le compte administratif est présenté devant le conseil

au compte de gestion.

Quelques observations sont soulevées concernant :

- La subvention prévue à la C. de C de 10500 €. Daniel Mathieu explique qu'il avait proposé de verser cette somme à la Communauté de Communes. Les autres communes n'ayant pas suivi, le versement n'a donc pas été effectué et donc se déduit des dépenses prévues en 2007.

- La Redevance Eau de Lézinier constitue une nouvelle recette

- La logique d'investissement se fait par opération et les dépenses se rapportent essentiellement à l'adduction d'eau de Lézinier, l'escalier et mur du Cros, l'accès de l'Espinas, à la voirie (solde 2006 - acompte 2007).

- Les différentes opérations d'ordre concernent la réintégration à l'actif des études antérieures.

- Le F.C.T.V.A récupérable en 2007 sera versé en 2008.

En fonctionnement, sur les opérations de l'exercice 2007, le compte administratif fait apparaître 51 952.80 € de dépenses, et 136 989.77 € de recettes, auxquelles s'ajoutent 100 294 .50 € d'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures.

Le résultat de clôture fait ainsi apparaître un excédent de fonctionnement de  $100\,294.50 + 136\,989.77 - 51\,952.80 = 185\,331.47$  €.

En investissement, sur les opérations de l'exercice 2007 le compte administratif fait apparaître 147 877.59 € de dépenses, et 89 451.83 € de recettes, auxquelles s'ajoutent 19 941.63 € de déficit d'investissement reporté des années antérieures. Le résultat de clôture fait ainsi apparaître un déficit d'investissement de  $19\,941.63 + 147\,877.59 - 89\,451.83 = 78\,367.39$  €.

# Tempête de délibérations .....

**Saint Andéol de Clerquemont  
du 12 avril 2008.  
(suite)**

En cumulant investissement et fonctionnement, la commune enregistre au 31/12/2007 un résultat définitif de 185 331.47 - 78 367.39 = 106 964.08 €.

Après que le maire s'est retiré de la salle, le Conseil délibère et approuve le C.A 2007 à l'unanimité.

## 2) Affectation de l'excédent de fonctionnement

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 185 331.47 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : 78367.39 € en affectation complémentaire en réserves (compte 1068), et 106 964.08€ en affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002).

Le Conseil délibère à l'unanimité pour cette affectation du résultat d'exploitation.

## 3) Vote des 4 taxes locales

Les pourcentages d'imposition resteront inchangés pour 2008. La recette prévisionnelle de la Taxe Professionnelle diminue. Cela est notamment dû à une baisse conséquente de la base d'imposition prévisionnelle de la taxe professionnelle. Cela est sans doute dû au fait que l'entreprise Verfeuille doit désormais répartir sa taxe sur le Gard et la Lozère.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour les taux suivants :

- taxe d'habitation : 8.03 %
- taxe foncière (bâti) : 13.05 %
- taxe foncière (non bâti) : 155.54 %
- taxe professionnelle : 5.90 %

## 4) Budget primitif 2008

Le vote du budget primitif est l'opération par laquelle le conseil autorise le maire à ordonner des dépenses au cours de l'année. C'est un cadre auquel le maire devra se référer obligatoirement pour engager les crédits de la commune. Le rôle du comptable du Trésor Public est de contrôler le fait que les dépenses engagées par le maire sont conformes au budget primitif.

Au niveau de la section fonctionnement, le vote se fait par chapitre (un chapitre regroupe plusieurs lignes comptables de la même famille), en investissement le vote se fait par article (ligne comptable).

Le budget primitif 2008 peut se résumer ainsi.

### Fonctionnement

#### Recettes

- Recettes de l'année 2008 : 123 155.00 €
- Résultat reporté de 2007: 106 964,08 €

**Total cumulé : 230 119.08 €**

#### Dépenses

- Dépenses réelles prévues en 2008 : 81 420.00 €
- Autofinancement dégagé en investissement : 148 699.08 €

**Total : 230 119.08 €**

### Investissement

#### Dépenses

- Immobilisations incorporelles: 10 000.00 €
- Immobilisations corporelles:

- 54 000.00 €
- Opérations d'équipement (voirie, AEP, électrification...): 207 931.08 €
- Dépenses financières (remboursement capital emprunts): 9 810.00 €
- Solde d'Exécution négatif reporté ou anticipé: 78 367.39 €

**Total: 360 108.47 €**

#### Recettes

- Recettes d'équipement : 122 837.00 €
- Recettes financières (excédent de fonct. 2007+ FCTVA): 88 572.39 €
- Recettes d'ordre d'investissement: 148 699.08 €

**Total : 360 108.47 €**

**Le Conseil délibère et vote à l'unanimité le budget primitif 2008 : par chapitre en fonctionnement et par articles en investissement.**

## 5) Election des délégués au comité syndical du syndicat mixte du pays des cévennes et au SIVOM sources du tarn

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes est une structure qui regroupe des communautés de communes et des communes des Cévennes autour de la région d'Alès. Le pays a vocation à porter un projet de développement économique cohérent sur un territoire cohérent. Par exemple, c'est le pays qui a mis en place le projet des Cyber-base (au Pont de Montvert et au Collet) et qui porte le projet de raccordement à l'internet haut débit.

La C. de C. des Cévennes au Mont Lozère adhère au Pays mais se sont les communes qui doivent élire leurs délégués au Comité Syndical.

A l'unanimité, le conseil délibère et nomme Daniel Mathieu délégué, Camille Lecat sup-

pléant.

Le SIVOM Sources du Tarn est un syndicat intercommunal qui a préfiguré à la création de la Cc. La commune doit désigner 3 délégués pour ce Syndicat.

A l'unanimité, le conseil délibère et nomme Jean-Claude Dautry, Camille Lecat et Daniel Mathieu délégués de la commune au SIVOM des Sources du Tarn.

## 6) Adhésion de la c.c. au syndicat mixte pour l'aménagement de l'ancien cfd de la vallée longue:

Une délibération est nécessaire pour que la communauté de communes puisse adhérer à ce syndicat mixte, dont la vocation est de créer une voie touristique sur l'ancien CFD qui longe la RN106 entre Ste-Cécile d'Andorge et Florac. Pour information, lors du dernier conseil communautaire, Camille Lecat a été nommé délégué à ce syndicat, Jean-Claude Dautry étant son suppléant.

Le conseil délibère, et vote à l'unanimité pour l'adhésion de la Cc Des Cévennes au Mont Lozère au Syndicat Mixte pour l'aménagement de l'ancien chemin de fer départemental de la Vallée Longue.

## 7) Questions diverses

Diverses propositions sont faites sur le fonctionnement général des questions diverses : M. Dautry souhaite que les questions diverses lorsqu'elles ne revêtent pas de caractère urgent puissent être présentées une première fois en conseil (que chaque conseiller accède à l'information), avant d'être examinées et débattues sur le fond lors du conseil suivant. Stéphane Clarisse propose une heure définie pour le traitement



Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	19 941,63			100 294,50	19 941,63	100 294,50
Opérations de l'exercice	<b>147 877,59</b>	89 451,83	51 952,80	<b>136 989,77</b>	<b>199 830,39</b>	<b>226 441,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>167 819,22</b>	89 451,83	51 952,80	<b>237 284,27</b>	<b>219 772,02</b>	<b>326 736,10</b>
Résultat de clôture	<u>78 367,39</u>			185 331,47		106 964,08
Reste à réaliser						
<b>TOTAL CUMULE</b>	<u>78 367,39</u>			185 331,47		106 964,08
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<u>78 367,39</u>			185 331,47		106 964,08

des « questions diverses ». Le conseil décide de les traiter entre deux à trois heures après le démarrage de la réunion selon l'importance de l'ordre du jour.

a) Madame Nathalie Paillardon souhaite utiliser la salle communale le 31 mai prochain sous l'Association Regain pour une réunion « Secrets de filles », menée à l'attention d'un public de jeunes adolescentes. C'est un projet soutenu par le Contrat Educatif Local soutenu par la Communauté. de communes. Accord du Conseil.

b) Céline Mathieu souhaite que la salle de la mairie soit utilisée au mieux et propose un cours de yoga pour les adolescents le mercredi après-midi. Accord du Conseil.

c) Concernant la demande de mise à disposition de jardins à l'Espinass présentée lors du dernier conseil, le Maire fait lecture d'une nouvelle demande effectuée par 7 personnes désireuses de faire des jardins à l'Espinass. Le Maire précise qu'il existe des

dispositions légales dans le Code Rural pouvant s'appliquer à cette demande. Ce sont « les jardins familiaux » qui peuvent soit être gérés en direct entre le propriétaire et le bailleur soit être gérés sous forme associative. Ainsi une convention d'un an peut être signée et renouvelée avec le référent du groupe, en l'occurrence Monsieur Marc Paul de Figérolles (Vialas). La production ne peut en aucun cas être à but commercial ; Accord de principe du Conseil. Hervé Pellecuer est chargé d'étudier les aspects juridiques et la mise en place d'une convention.

d) M. le Maire a rencontré Madame Röhr qui demande la régularisation par voie notariée de la parcelle n° C 368 (sur laquelle se trouve le bassin AEP de Lézinière). Madame Röhr propose de vendre à la commune les parcelles n° C 376 - C 426 - B 218 et le triangle de terrain n° C 385. On attend l'accord et l'estimation des domaines pour délibérer lors du prochain conseil.

seil. Le conseil donne un accord de principe et charge Monsieur Le Maire d'engager les formalités. Une délibération suivra l'estimation des domaines. L'objectif étant d'obtenir un ensemble cohérent autour de la mairie.

En ce qui concerne la vente par la SAFER des parcelles C 388 - 375 - 372 pour lesquelles la Mairie s'est déjà portée acquéreur, la commission de la SAFER se prononcera le 15 avril prochain.

e) Mme Anne-Marie Petite promet par écrit de céder à la commune la partie de la parcelle A199 située en bord de route (au Cros) contre l'annulation du projet de ZAD sur les parcelles A208 et A199.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour annuler le projet de ZAD sur les parcelles A199 et A208.

f) ERDF : suite à l'incendie de septembre 2007 au Lignarès causé par une chute d'arbre due au vent sur la ligne Moyenne Tension, le conseil mandate M. Dautry et

Mme Coudert pour donner suite aux différents courriers envoyés à ERDF Aveyron-Lozère, mutualiser les actions communales (notamment avec St-Frézal) et prendre rendez vous avec le délégué territorial d'ERDF.

g) Bassin de Lézinière : une fuite est signalée au bassin de Lézinière. Le maire prendra les mesures nécessaires.

h) Fréquence des conseils : environ tous les mois et demi selon l'urgence des questions à traiter. Il est proposé de commencer l'ordre du jour de chaque conseil par une séquence de mutualisation des informations, actions, événements relatifs à la vie municipale écoulés depuis le conseil précédent.

...Fin de la séance à 21H....

# Tempête de délibérations .....

## Saint Frézal de Ventalon Conseil Municipal du 25 février 2008.

Présents:  
M. PASSEBOIS E., Maire  
M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint  
M. HUGON J., 2ème Adjoint  
Mmes SALMERON F, GOURDON V.; M. MAURIN T.  
Absents excusés:  
Mmes BRUGUÈS M. et COLOMBAT S, M. JALAT F.  
Secrétaire de séance: Jacques HUGON

### ORDRE DU JOUR : Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 14/01/08.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

#### ● Compte administratif 2007

Le compte administratif 2007 est présenté par J-Cl. LIEBER.

#### ● Caisse des écoles :

Dépenses = 37.276,30 €  
Recettes = 37.312,20 € + excédent reporté 2006 : 162,42 € = 37.474,62 €.

Excédent global 2007 = 198,32 €.

À noter : subventions des communes = 31.800,00 € (St Frézal = 27.400 € ; St Andéol = 4.400,00 €).

Le compte administratif 2007 « Caisse des écoles » est voté à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil.

#### ● AEP :

Section d'exploitation :  
Dépenses = 16.710,67 €  
Recettes = 18.112,31 €  
Excédent de fonctionnement = 1.401,64 €.

À noter : le poids financier des analyses = 8.307,91 € soit pratiquement la moitié du budget. Par ailleurs nous relevons désormais de l'Agence de l'Eau «Rhône - Méditerranée - Corse».

Le compte administratif 2007

« AEP » est voté à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil.

#### ● Budget général :

Fonctionnement :

Dépenses = 190.536,61 €  
Recettes = 263.216,52 € (dont DGF : 143.244,00 €)  
Excédent = 72.679,91 €

Investissement :

Dépenses 2007 (73.032,18 €) + déficit 2006 reporté (46.519,48 €) = 119.551,66 €  
Recettes 2007 = 76.774,52 €  
Déficit 2007 = 42.777,14 €

Récapitulatif global :

Excédent de fonctionnement = 72.679,91 €  
Déficit d'investissement = 42.777,14 €

Excédent global 2007 = 29.902,77 €.

Le compte administratif 2007 « Budget général » est voté à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil.

#### ● Point sur affaires en cours

- Location au Géripon:

Le locataire actuel informe la commune de son départ pour la fin avril 2008. Il convient donc de faire circuler l'information afin de trouver rapidement un nouveau locataire.

- L'Ecole:

La liste officielle des élèves prévus pour la rentrée 2008 révèle que les effectifs ne seront pas en baisse contrairement à ce qu'annonçait un courrier récent de M. l'Inspecteur d'Académie. De ce fait, aucun contact n'est à prendre avec ce dernier.

Par ailleurs un courrier de l'Académie en date du 16 janvier 2008 proposait de mettre en place un accueil des enfants avec surveillance pour les jours de grève des enseignants, et ce, en échange d'une indemnité de 90 € jusqu'à 15 enfants accueillis. Une convention avec l'Etat devait être signée avant le 20 janvier. Ce service ayant toujours été assuré par

notre commune, M. PASSEBOIS a donc signé cette convention qui pourra être dénoncée par le nouveau Conseil municipal.

- Climatization des locaux : J. HUGON est entré en contact avec M. DELORME pour la réalisation de cet aménagement indispensable à l'accueil d'un enfant handicapé.

- Procès divers

Aucune nouvelle information

- Maison de l'Arbousset  
L'acte de vente n'est toujours pas signé.

- Permis de construire

Un permis de construire pour édification d'un bâtiment à la Ponge est parvenu en mairie avec un certain nombre d'anomalies signalées par M. le Maire aux services concernés.

#### ● Préparation des élections municipales des 09 et 16 mars 2008

La tenue du bureau de vote se fera selon l'organisation suivante :

8h - 10h : PASSEBOIS / LIEBER ; 10h - 12h : SALMERON ; 12h - 14 h : MAURIN ; 14h - 16h : GOURDON ; 16h - 18h : HUGON.

Selon qu'il y aura un tour ou deux, le premier Conseil Municipal de la nouvelle équipe se tiendra soit le dimanche 16 mars à 10h, soit le lundi 17 mars à 18h à la salle communale et sera suivi du verre de l'amitié auquel sera convié l'ensemble de la population.

#### ● Intervention des membres du Conseil municipal.

- Captage des Maresques : J-Cl. LIEBER rappelle que la police des eaux ne permet pas, pour l'heure, la mise aux normes de ce captage, pour des raisons de débit réservé à l'étiage. Des recherches de solutions sont en cours.

- Nettoyage des chemins : V. GOURDON félicite l'équipe des « Contrats Verts » pour le

travail accompli sur le sentier du Grenier à Vimbouches en passant par le Salson. Reste à aménager un passage glissant très dangereux dans le « Ravin de l'Enfer ».

- SPANC : V. GOURDON rappelle qu'une information publique doit être organisée sur ce thème .

La séance est levée à 20 h 30.

## Saint Frézal de Ventalon Conseil Municipal du 16 mars 2008.

M.PASSEBOIS Etienne, maire.

Nouveaux élus :

M. COVELLI Philippe, M. Jean-Claude LIEBER, M. Alain VENTURA, M. Marc GOURDON, M. Maurice JEANNET, M. Eduardus WARMERDAM, Mme Fabienne SALMERON, Mme Marie-Christine LIEBER, Mme Anne-Marie DIDIER, Mme Isabelle DUQUENNE, M. Jacques HUGON.

Secrétaire de séance : E. WARMERDAM

Le conseil est présidé par M. JEANNET, doyen de la nouvelle équipe.

#### ORDRE DU JOUR

##### - Election du maire

M. JEANNET pose la question de la candidature aux fonctions de maire.

Jean-Claude LIEBER se présente  
Résultat : 10 voix pour, et un bulletin blanc.

Jean-Claude LIEBER est proclamé maire de la commune de St FREZAL DE VENTALON.

Le maire sortant, M. E. PASSEBOIS transmet ses attributs au nouveau maire ; il prononce ensuite un discours d'adieu.

Ses remerciements vont à la population de St Frézal qui l'a

réélu régulièrement, aux employés communaux qui ont servi avec dévouement la collectivité et l'ont accompagné dans sa tâche, aux administrations qui l'ont aidé dans ses démarches, à sa famille qui a su le soutenir dans les épreuves et sur ce long chemin, ainsi qu'à Fortuné CHABROL, auquel il a succédé. Toujours fidèle à son engagement et à sa foi dans l'avenir, Etienne PASSEBOIS souhaite courage et réussite à la nouvelle équipe.

**- Election des adjoints**

Jean-Claude LIEBER procède alors à l'élection des 2 adjoints. Jacques HUGON est élu 1<sup>er</sup> adjoint par 10 voix ; un bulletin blanc.

Alain VENTURA est élu 2<sup>e</sup> adjoint par 10 voix ; un bulletin blanc.

Le nouveau maire poursuit les travaux du conseil en attribuant certaines délégations de pouvoir à ses adjoints :

**- Jacques HUGON, 1er adjoint, reçoit :**

Délégation en premier pour les affaires scolaires, les relations publiques et avec les associations.

Délégation en second (en cas d'absence du maire et du second adjoint) pour les finances, les AEP, les voies et réseaux, ainsi que l'urbanisme.

**Alain VENTURA, 2ème adjoint reçoit :**

Délégation en premier pour les finances, les AEP, les voies et réseaux, ainsi que l'urbanisme.

Délégation en second (en cas d'absence du maire et du premier adjoint) pour les affaires scolaires, les relations publiques et avec les associations.

**- Elections des membres des delegues a la communauté de communes.**

Le maire propose ensuite un vote pour la désignation des élus délégués à la communauté de communes.

Sont désignés par les membres

du conseil : Jacques HUGON, Maurice JEANNET, et Jean-Claude LIEBER.

Le souhait est exprimé de créer 3 suppléances à ces délégations. Les délégués s'engagent à faire cette proposition lors de la prochaine séance du conseil communautaire. Dans le cas où cette proposition d'extension de la représentation serait acceptée, A.M. DIDIER, M. GOURDON et E. WARMERDAM proposent leur candidature.

La séance est levée à 11 h 30.



**Présents:**

M. LIEBER Jean-Claude, Maire  
M. HUGON Jacques, 1er Adjoint  
M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint  
Mmes SALMERON Fabienne, LIEBER Marie-Christine, DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle.  
MM. COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Eduardus.

Secrétaire de séance: Alain VENTURA

**ORDRE DU JOUR :**

**Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 16/03/08.**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

**- Désignation des délégués de la commune à différents organismes et commissions.**

**- CCAS:**

Jean-Claude LIEBER, Anne-Marie DIDIER, Isabelle DUQUENNE, Fabienne SALMERON.

**- SDEE:**

Fabienne SALMERON, Eduardus WARMERDAM.

**- SPEC:** Titulaire = Marie-Christine LIEBER, suppléant

= Eduardus WARMERDAM.

**- Syndicat du personnel (administratif):**

Jean-Claude LIEBER, Alain VENTURA, Jacques HUGON.

**- Ordures ménagères (C.C. de la Vallée Longue) :**

Fabienne SALMERON, Marc GOURDON.

**- Réémetteur télé (Leyris) :**

Jean-Claude LIEBER, Eduardus WARMERDAM.

**-C.F.D. :** Titulaires = Jean-Claude LIEBER, Philip COVELLI, suppléants = Jacques HUGON, Eduardus WARMERDAM, Marie-Christine LIEBER.

**- Comité de révision des listes électorales :**

Jean-Claude LIEBER, Jacques HUGON, Anne-Marie DIDIER, Isabelle DUQUENNE.

**- ASA-DFCI :** Titulaires = Jean-Claude LIEBER, Etienne PASSEBOIS (un des délégués pouvant être issu de la société civile) ; suppléants = Marc GOURDON, Philip COVELLI.

**- Vent des Bancels :**

Alain VENTURA, Jacques HUGON, Isabelle DUQUENNE, Maurice JEANNET.

**- Commission des impôts fonciers (répartiteurs).**

Une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) doit être fournie à l'administration. Un début de liste est préparée avec les personnes présentes. Elle sera complétée en accord avec les personnes cooptées, dont certaines figuraient sur la liste précédente (année 2001).

**Titulaires:**

LIEBER Jean-Claude  
VENTURA Alain  
DIDIER Anne-Marie  
COVELLI Philip  
LIEBER Marie-Christine  
SZYMANSKI Philippe

**suppléants:**

HUGON Jacques

WARMERDAM Eduardus

JEANNET Maurice

SALMERON Fabienne

GOURDON Marc

DUQUENNE Isabelle

**Comités consultatifs**

Afin de faciliter l'information, de construire une expertise et une méthode dans différents domaines, des comités consultatifs sont créés. Ils seront chargés de l'étude des problèmes et de leurs solutions techniques. Ils émettront des propositions qui seront ensuite débattues en Conseil Municipal. Pour l'heure, trois comités consultatifs sont créés :

**- Comité Environnement**

comprenant les sous-comités : « Patrimoine », « Sentiers », « P.N.C », « Energies renouvelables ».

**- Comité Développement économique**

comprenant les sous-comités : « Tourisme », « ADSL, NTIC », « Relation avec les entreprises ».

**- Comité Urbanisme**

comprenant les sous-comités : « PLU, Carte Communale », « Architecture, Urbanisme ».

La désignation des responsables de ces comités se fera lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

**- Goudronnage des routes**

Le chiffrage de notre programme de voirie dépasse la part de l'enveloppe allouée par la Conseillère Générale à notre commune dans le cadre des travaux subventionnés à 50% en relation avec le SDEE.

Étaient prévus :

-Goudronnage de la voie des Espérelles, = 17.490 € HT ; 20.918,04 € TTC

-Goudronnage de la voie du Plan de la Fougasse= 11.990 € HT ; 14.340,04 € TTC

-Goudronnage voie d'accès garage de Pénens = 4.994 € HT ; 5.972,82 € TTC

-Terrassement virage de Vimbouches = 1.826 € HT ; 2183,90 € TTC.

# Tempête de délibérations .....

Saint Frézal de Ventalon  
Conseil Municipal  
du 24 mars 2008.  
(suite)

Étaient prévus :

- Goudronnage de la voie des Espérelles, = 17.490 € HT ; 20.918,04 € TTC
- Goudronnage de la voie du Plan de la Fougasse = 11.990 € HT ; 14.340,04 € TTC
- Goudronnage voie d'accès garage de Pénens = 4.994 € HT ; 5.972,82 € TTC
- Terrassement virage de Vimboches = 1.826 € HT ; 2183,90 € TTC.

Ne sont retenues que les 3 dernières interventions, la réfection de la voie des Espérelles étant reportée au programme de voirie 2009 car elle totalise à elle-seule l'ensemble des dépenses subventionables.

## ● AEP et constructions nouvelles (informations)

Le Captage du Cheylen : sa réalisation est terminée pour un coût total d'environ 60.000 €, somme couverte par emprunt et subventions.

- La mise aux normes de l'ensemble des captages est à programmer à plus ou moins long terme pour répondre aux exigences liées aux normes de potabilité. M. JEANNET pose la question de savoir si nous sommes tenus de fournir de l'eau dite « potable » pour certains usages (arrosage, WC, lavage du linge, etc...) ?

- Captage des Maresques : la réfection de ce captage se heurte aux règles applicables par la « Police des Eaux » en terme de débit à l'étiage. La construction d'un réservoir de grande contenance serait nécessaire pour répondre à cette norme.

- Un recensement des différentes sources disponibles sur

l'ensemble du territoire de la commune serait utile.

## ● Ferme du Salson

Une délibération est prise à l'unanimité pour permettre à la famille COLOMBAT d'acquérir les terres agricoles liées à la ferme dont ils sont propriétaires et qui étaient régies par un bail à ferme. Ces terres devant rester exploitées, un bail agricole sera confié conjointement par les époux COLOMBAT et la commune de St Frézal de Ventalon à Thomas GOURDON, chargé de cette exploitation.

## ● Réflexion sur la désignation d'un secrétariat pour prise de notes pendant les CM.

Jacques HUGON rappelle l'intérêt que représente l'appui d'une personne extérieure au Conseil municipal pour la prise de notes et la rédaction d'un projet de compte-rendu, un conseiller restant responsable de ce document. Alain VENTURA, qui remplissait cette mission étant désormais élu, il conviendrait de lui trouver un(e) remplaçant(e).

Ce principe est adopté à l'unanimité.

Les critères requis sont la capacité de synthèse, la connaissance des problèmes communaux, la neutralité et la discrétion. Chaque conseiller est invité à fournir à Jean-Claude LIEBER, des noms de personnes susceptibles de remplir ces conditions.

## ● Intervention des membres du Conseil

- L'École :

Jean-Claude LIEBER fait part de 2 courriers émanant de l'Inspection Académique :

- Demande d'ouverture de l'école des Abrits pendant les vacances de Pâques du 16 avril au 19 avril pour permettre aux

« enseignants volontaires » d'apporter un soutien scolaire aux « élèves » de CM1 et CM2.

Aucune décision n'est prise avant de connaître la position des enseignants de l'école des Abrits. Il est en effet précisé nulle part s'il s'agit d'une part « nos » enseignants et d'autre part de « nos » élèves.

- Un second courrier nous informe de la « possibilité de retrait d'un poste d'enseignant » à la rentrée prochaine et demande un positionnement rapide de la municipalité par rapport à cette hypothèse. Le Conseil, à l'unanimité, se dit opposé à la fermeture d'une classe qui transformerait notre école à 2 classe en école à classe unique, au détriment des élèves, et qui à plus ou moins long terme la condamnerait à la fermeture. Une délibération est prise dans ce sens, l'argumentaire étant rédigé par Jacques HUGON. Elle dénonce par ailleurs les courts délais qui nous sont accordés pour répondre à ce courrier, notamment dans une période de renouvellement d'équipe municipale.

Par ailleurs un contact sera pris avec la municipalité de Saint Andéol de Clerguemort, certains élèves de cette commune étant scolarisés aux Abrits.

- Chemin N° 19 :

Jean-Claude LIEBER fait part d'un courrier de notre avocat proposant d'engager une démarche judiciaire pour permettre le bornage de ce chemin. Avant d'engager toute procédure, Jean-Claude LIEBER propose de rencontrer M. Alain VEILLARD afin d'envisager une négociation générale des problèmes en suspens. Accord de l'ensemble du Conseil pour différer le lancement de la procédure et donner au maire toute latitude pour mener ces discussions.

-Emploi communal :

En 2007, la commune avait embauché en CDD à temps partiel (400 heures pour l'année) M. Philippe JULLIEN pour aider Philippe SZYMANSKI, notre employé communal, dans certaines tâches. M. PASSEBOIS avait reconduit, pour cette année 2008, ce contrat à hauteur de 100 heures jusqu'au 31 mars, laissant à son successeur le soin de l'organisation du travail communal. Jean-Claude LIEBER propose que l'on maintienne cette organisation pour les 9 mois restant sur 2008. Accord de l'ensemble du Conseil, sachant que le choix du personnel reste une prérogative du Maire. Un contrat en CDD complémentaire avec un maximum de 300 heures sera donc proposé à M. Philippe JULLIEN pour l'année 2008.

- Orientations budgétaires : Jean-Claude LIEBER rappelle les orientations importantes qu'il faudra inscrire au budget primitif 2008 :

- Mise aux normes des AEP, en relation avec la SAFER (M. MERCIER).

- Cadastrage des chemins, routes et points sensibles ne figurant pas actuellement au cadastre.

Par ailleurs les projets en cours se poursuivront :

- Garage communal à Pénens : Une réunion de chantier avec l'architecte et les artisans est prévue le mardi 25 mars à 8h30 sur place. Alain VENTURA, en charge de l'urbanisme et des bâtiments y assistera en compagnie de Philippe SZYMANSKI. Toutes les bonnes volontés du Conseil Municipal sont conviées à cette réunion. Un compte-rendu de cette rencontre sera transmis à chaque conseiller.

- Maison de l'Arbousset : elle est désormais propriété de la commune (acte signé par M. PASSEBOIS). Les dossiers de

demande de subventions pour la réhabilitation en logement social sont en cours. Il s'agira d'une opération blanche, les recettes de loyers couvrant les emprunts.

Enfin, il est procédé au vote des taux des Quatre taxes :

Jean-Claude LIEBER propose, pour l'année 2008, de maintenir les taux de ces 4 taxes en l'état. Accord de l'ensemble du Conseil Municipal.

Les taux resteront donc les suivants :

Taxe d'Habitation : 7,49 (taux national = 14,48 ; taux départemental = 8,59)

Foncier bâti : 13,11 (taux national = 18,60; taux départemental = 19,38)

Foncier Non Bâti : 229,39 (taux national = 44,43; taux départemental = 169,22)

Taxe Professionnelle : 5,06 (taux national = 145,80; taux départemental = non communiqué).

- Cahier des délibérations: Jacques HUGON propose que la signature du livre des délibérations par les élus s'effectue plus fréquemment que par le passé. Accord de l'ensemble du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Saint Maurice de ventalon  
Conseil Municipal  
du 21 mars 2008.**

● **Délégations aux adjoints** : M. le Maire donne à M.CROS 1er adjoint, délégation de fonction pour tout ce qui concerne l'urbanisme, et à M. METGE, 2ème adjoint, dé-

légation de fonction pour les finances et la comptabilité.

● **Elections des délégués**

: à l'unanimité

- SIVOM : JP VELAY, P.BRUN et R. METGE.

- COMté de COMMUNES : JP. VELAY R.METGE et S.SANCHEZ.

- SICTOM : P. CROS, M.RIOU, et suppléants : JP VELAY et Sylvie FORT

- ASA DFCI : P. BRUN et suppléant : M.

CORNEVEAUX

- CCAS : R. METGE, P. CROS, JP. VELAY et M. RIOU.

- SDEE : JP VELAY

- PAYS CEVENNES : S.SANCHEZ, JP. VELAY et P. CROS

- COMMISSION d' APPEL d'OFFRES : M.

CORNEVEAUX, JP VELAY, M. RIOU, P.BRUN, et suppléant : P. CROS

- VENT DES BANCELS : M. RIOU

SIVU AEP : P.CROS, JP VELAY et suppléant : P. BRUN

- SIVU ESTOURNAL : R. METGE, I.MOLINES, et suppléante : S.FORT

- CNAS : JP VELAY

● **Budget previsionnel 2008:**

Les grandes lignes du budget sont définies. Les postes « entretien de voirie et bâtiment » sont largement abondés en fonctionnement. Le programme d'investissement doit permettre la rénovation du bassin AEP de St Maurice avec un traitement U.V. de l'eau potable du village.

● **Taxe séjour :**

Le conseil est d'accord avec la proposition du conseil communautaire d'harmoniser le tarif de la taxe de séjour entre toutes les communes de la

communauté. Le tarif adopté est celui en vigueur à St Maurice à ce jour, il est donc reconduit.

● **Amendes de police :**

Dans le cadre de l'utilisation du produit des amendes de police reversé aux communes, il est décidé de proposer l'aménagement du petit parking de Masméjean, au départ de la partie basse du chemin communal qui part vers Masméjean Haut.

Le point recyclage de Masméjean pose problème. De nombreux usagés ne respectent pas le tri sélectif et des encombrants sont déposés à cet endroit qui n'est pas prévu pour cela. Le conseil rappelle que la déchèterie du Pont de Montvert est ouverte à tous, gratuitement et demande aux usagers de faire preuve de civisme et de bon sens à propos du tri sélectif.

**Saint Maurice de ventalon  
Conseil Municipal  
du 11 avril 2008.**

Absent excusé: Serge SANCHEZ

● **Compte de gestion 2007 et compte administratif 2007 :**

Adoptés à l'unanimité.

Le compte administratif fait apparaître un excédent en fonctionnement de 64 375.29 € et un déficit en investissement de 61 335.31 €.

● **Budget primitif 2008 :**

Adopté à l'unanimité.

Le budget primitif est équilibré en fonctionnement à 216 082.21 € et en investissement à 210 396.93 €.

● **Budget CCAS :**

Le conseil décide à l'unanimité, sur le conseil de

duction d'un budget distinct de la commune, pour le CCAS, celui-ci n'ayant pas fonctionné depuis plus de 3 ans.

● **Délégation au maire :**

Le conseil délibère favorablement pour attribuer une délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat, à conclure des marchés publics sans formalité préalable lorsque les crédits sont inscrits au budget et à passer des conventions de mandat.

**Délégués SIVU AEP du haut tarn :**

Sont élus à l'unanimité, comme délégués titulaires du SIVU de l'AEP du HAUT TARN: P.CROS, JP VELAY, P. BRUN, M. RIOU et comme délégués suppléants S. FORT et I.MOLINES.

Cette délibération annule et remplace celle du 21 mars 2008 qui ne donnait pas le nombre suffisant.

● **Communauté de communes:**

- Modification des statuts : le conseil approuve le rajout d'un 6ème vice-président et la création de sièges de suppléants.

- Elections des suppléants : Suppléant de JP VELAY : Sylvie FORT

Suppléant de R. METGE : Isabelle MOLINES

Suppléant de S. SANCHEZ : Michel RIOU

-; Approbation de l'adhésion de la communauté au syndicat mixte pour l'aménagement de l'ancien chemin de fer de la Vallée longue.

● **Indemnité de fonction du maire:**

- L'indemnité est fixée au taux de 17 % de l'indice brut 1015 de la Fonction publique territoriale.

● **Zonage assainissement masméjean:**

Le conseil décide :

- d'approuver le plan de zonage de l'assainissement proposé par

M. ANDRE de la DDAF : (deux zones)

# Tempête de délibérations .....

Communauté  
de communes  
Conseil  
Communautaire  
du 30 janvier 2008.

Présents :

J-P. ALLIER, D. MATHIEU, E. PASSEBOIS, G. MERSADIER, O. RIVAL, S. PANTEL, M-J. DUBOIS, D. MOLINES, J-P. VELAY, J. HUGON, R. METGE, P. THOMAS, J. GIROD.

Excusés : D. PIT, J-Cl. LIEBER.

Secrétaire de séance : Dominique MOLINES.

## ORDRE DU JOUR :

- Lecture et commentaires du compte-rendu du conseil du 19 décembre 2007

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

- Information sur l'effectif de la gendarmerie : Le commandant de brigade et un gendarme ont fait valoir leur droit à la retraite. Le poste du commandant est déjà proposé et le remplacement du gendarme sera programmé dès son départ.

- Problème de l'articulation entre le Conseil Général de Lozère et le Pays des Cévennes :

Une réunion entre le Président du Conseil Général, M. POURQUIER et le Président du Pays des Cévennes, M. ROUSTAN à laquelle sont conviés Sophie PANTEL et Daniel MATHIEU, est prévue le jeudi 21 février à 14h30 dans les locaux du Conseil Général de la Lozère, pour tenter de régler les problèmes liés à l'intervention sur notre territoire de ces deux collectivités sur les mêmes actions.

- Taxe de séjour : essai d'uniformisation

Après examen des différents

taxe de séjour sur chacune des 5 communes de notre communauté afin de tendre à une homogénéisation, il s'avère qu'en ce qui concerne les dates d'application de cette taxe sur l'année, il semble difficile de convenir d'une seule et même période pour l'ensemble de nos communes, la fréquentation étant très différente qu'il s'agisse du Mont Lozère ou des Cévennes.

Par contre, en ce qui concerne les taux applicables à chaque catégorie d'hébergement, une harmonisation semble facile, les taux actuels variant très peu d'une commune à l'autre. Cela aurait l'avantage d'annoncer aux utilisateurs de structures d'accueil un seul et même taux de taxe selon le type d'hébergement sur l'ensemble de la communauté de commune.

Il est donc décidé de proposer aux différents conseils municipaux de délibérer sur les taux suivants :

Meublés, chambres d'hôtes non classés ou 1 épis/étoile/clé = 0,30 €/jour/pers.

Meublés, chambres d'hôtes 2 épis/étoile/clé = 0,35 €/jour/pers.

Meublés, chambres d'hôtes 3 épis/étoile/clé = 0,50 €/jour/pers.

Meublés, chambres d'hôtes 4 épis/étoile/clé = 0,70 €/jour/pers.

Hôtels 2 étoiles =

0,35 €/jour/pers.  
Campings/terrains de caravanage =

0,20 €/jour/pers.  
Gîtes de groupe ou d'étape > 20 lits =

0,30 €/jour/pers.

- Maison ODIER : point sur dossier travaux - PLS

L'appel d'offre pour les travaux de réhabilitation est lancé. La commission d'ouverture des plis se réunira le 06 février à 14h dans les locaux de la mai-

rie du Pont de Montvert. Elle est composée de D. MATHIEU, G. MERSADIER, J-P. ALLIER et E. PASSEBOIS.

Par ailleurs pour ce qui est de la partie logement, il est décidé de présenter un plan de financement de la seule réhabilitation (sans l'acquisition) vu que le montant du Prêt Locatif Social doit être supérieur ou égal à la moitié du coût total des travaux.

- Adhésion au « C.N.A.S. »

Le C.N.A.S. (Comité National d'Actions Sociales) permet aux agents, lorsque la collectivité en est adhérente, de bénéficier de nombreux avantages sociaux (aides rentrée scolaire, aides vacances, prêts à taux faibles, etc...). Le conseil communautaire décide l'adhésion de la communauté de communes à ce comité, sachant que le coût est de 0,74% de la masse salariale brute annuelle.

- Emplois cadre « C »

Suite à la parution de l'offre d'emploi à l'ANPE, dans les communes du canton et au CDG 48, nous avons reçu 30 candidatures pour la plupart féminines, ce qui met en évidence la problématique de l'emploi féminin en Cévennes. Parmi ces candidatures, ont été retenues à compter du 1er février 2008 :

- celle de Ghislaine GUIGNIER, titulaire, pour un équivalent temps plein d'environ 40% essentiellement sur le Pont de Montvert,

- celle de Valérie GOURDON pour un équivalent temps plein de 22,86% (8heures/semaine) essentiellement pour Saint Andéol de Clerguemort,

- celle de Magali MARTINEZ qui sera, dans un premier temps, directement embauchée par Fraissinet de Lozère en CDD de 3 mois équivalent à 20% d'un temps plein (7heures/semaine). Ensuite, en

principe, elle intégrera la communauté de communes en mai 2008.

## Questions diverses

- ASA-DFCI:

1/ Une convention sera signée entre la communauté de communes et l'ASA-DFCI du canton du Pont de Montvert pour mise à disposition d'Alain VENTURA au profit de cet établissement à raison d'une journée par semaine avec effet à compter du 1er janvier 2008.  
2/ Courrier de l'Union des ASA : Une réflexion entre la DDA et l'ONF à propos de la sécurité de nos forêts a abouti à définir des plans de massifs représentant une unité géographique cohérente afin d'assurer une meilleure garantie contre l'incendie. L'Union des ASA, présidée par André HUGON, a décidé de se porter maître d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan couvrant la totalité du territoire de notre communauté de communes et du canton. La communauté prend acte de cette décision et désigne la Conseillère Générale et le directeur de l'ASA-DFCI du canton du Pont de Montvert comme représentants au comité de pilotage mis en place à cet effet.

- CEL :

Les subventions dans le cadre du CEL 2007 n'ayant pas été versées sur l'exercice 2007, seront ajoutées à celles de 2008 sur le budget primitif 2008.

- Maison « Martin » :

La rénovation de cet immeuble sera assurée par la commune du Pont de Montvert, cette réhabilitation de bâtiment ancien ne pouvant être assimilé à une « création », terme de la délégation de compétences à la communauté de communes.

- Convention ONF/C.C.:

Accord pour la signature d'une convention de partenariat avec l'ONF pour une mission plus

large que les années précédentes. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans.

- PLIE (Pays) :

Le Pays des Cévennes souhaite prendre la compétence à la carte pour la gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et nous demande de délibérer dans ce sens. Accord de l'ensemble du Conseil communautaire.

- Demande / local OT :

Courrier de M. PELATAN Philippe proposant de louer ou d'acheter le local actuel de l'Office de Tourisme afin d'y créer un commerce alimentaire (pizzeria, sandwicherie, crêperie pâtisserie). Ce local étant d'une part propriété de la commune du Pont de Montvert et d'autre part actuellement occupé (au moins jusqu'à l'automne 2008) par l'Office de Tourisme, il est décidé d'informer M. PELATAN qu'aucune décision ne sera prise dans l'immédiat.

- Proposition de spectacle :

Odile RIVAL informe le conseil d'une proposition du spectacle « *entre feuille et racine* » de la compagnie « Baladin » dont le siège est situé à Sénéchas. Coût 2.000 € dont la moitié pourrait être prise en compte par le PNC.

Il est décidé de transmettre cette proposition à l'Office de Tourisme et au foyer rural « Passe-Montagne », la communauté n'étant pas en mesure de prendre en charge ce type de manifestation.

- Centre Educatif Renforcé au Salson (Saint Frézal de Ventalon)

Un lieu de vie va voir le jour à St Frézal pour accueil de jeunes ayant eu des démêlés avec la justice. Quatre emplois à temps partiels seront créés à cette occasion.

Par ailleurs, dans un tout autre domaine, une réflexion doit être menée sur l'implantation

de structures d'accueil pour personnes âgées, sous forme de petites unités avec accès handicapés, intégrées aux différents hameaux de la communauté de communes.

- Wi Max :

J-M. VAN DER STEEN et J. HUGON, mettent en garde le conseil contre les risques possibles liés aux ondes Wi-Max si cette technique de communication venait à être implantée sur notre territoire. Ils proposent une réunion d'information à destination de la population à laquelle pourrait être associée la communauté. Pour l'heure, et vu les difficultés liées à la mise en place de l'ADSL sur notre territoire, la communauté ne souhaite pas s'associer directement à cette démarche, mais reste vigilante et ouverte aux diverses informations sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.



Présents :

Pour Fraissinet de Lozère :

Jean Pierre ALLIER, maire ; Dominique MOLINES ; Jean-Marie THOYER.

Pour Le Pont de Montvert :

Sophie PANTEL, maire ; Frédéric FOLCHER.

Pour Saint Maurice de Ventalon :

Jean-Paul VELAY, maire ; Richard METGE.

Pour Saint Andéol de Clerguemort :

Daniel MATHIEU ; Jean-Claude DAUTRY.

Pour Saint Frézal de Ventalon :

Jean-Claude LIEBER, maire ; Maurice JEANNET.

Excusés :

Camille LECAT (maire de Saint Andéol), pouvoir à Jean-Claude DAUTRY.

Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert), pouvoir à Sophie PANTEL Jacques HUGON (Saint Frézal), pouvoir à Jean-Claude LIEBER.

Serge SANCHEZ (Saint Maurice).

Secrétaire de séance : Richard METGE

## ORDRE DU JOUR :

### - Élection du Président

Le doyen d'âge, Maurice JEANNET, procède à l'appel des candidatures.

Un seul candidat se déclare : Daniel MATHIEU.

Suite au vote, Daniel MATHIEU obtient 13 voix (13 voix pour et un bulletin blanc sur 14 votants dont 3 procurations).

Daniel MATHIEU est élu Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

### - Élection des vice-présidents

Sont élus à l'unanimité :

Sophie PANTEL au titre de Conseillère Générale

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère)

Frédéric FOLCHER (Le Pont de Montvert)

Jean-Paul VELAY (Saint Maurice de Ventalon)

Camille LECAT (Saint Andéol de Clerguemort)

Jacques HUGON (Saint Frézal de Ventalon)

### - Proposition d'adjoindre un suppléant à chacun des 15 délégués

Pour pallier aux absences et par esprit démocratique, Jean-Claude LIEBER propose

qu'il y ait un suppléant à chaque délégué ce qui permet également qu'une majorité de conseillers municipaux puisse participer au Conseil Communautaire.

Sophie PANTEL souhaite que dans ce cas il y ait une information au sein des communes

afin de permettre un suivi des dossiers.

J-M. THOYER indique, pour compléter cette information, qu'il faudrait qu'il y ait en amont une information mutuelle.

Jean-Pierre Allier souhaite que les suppléants soient suppléants nominatifs d'un titulaire.

Le Conseil à l'unanimité accepte d'associer un suppléant à chacun des 15 membres.

### - Modification des statuts

Le fait d'élire 6 vice-présidents (5 prévus dans les statuts) et de proposer que des suppléants puissent siéger au conseil communautaire (non prévu aux statuts) oblige à une modification des statuts qui doit être ratifiée au préalable par chacun des cinq conseils municipaux.

La proposition est donc faite aux communes de délibérer en termes identiques pour approuver cette modification. Un courrier accompagné d'un modèle de délibération leur sera transmis.

Sur cette question des statuts S. PANTEL et J-P. ALLIER indiquent que les statuts doivent être revus sur un certain nombre d'autres points notamment le logement afin de préciser le type de délégation confié à la communauté de communes.

### - Périodicité des réunions

Les rendez vous restent fixés avec la même périodicité qu'auparavant :

- Conseil communautaire : 4ème mercredi du mois à 17 h à la mairie de Saint Maurice de Ventalon.

- Réunion de bureau (vice-présidents, mais aussi les autres membres qui le souhaitent) : 2ème lundi du mois à 20h30 dans le bureau de la communauté au Pont de Montvert.

- Désignation des délégués aux commissions intra-communautaires

# Tempête de délibérations .....

## Communauté de communes Conseil Communautaire du 2 avril 2008 (suite).

Sont désignés délégués en charge :

- Services publics, jeunesse, culture, sport cyber-base :

Jean-Marie THOYER, Jacques HUGON, Frédéric FOLCHER

- Développement, tourisme : Frédéric FOLCHER, Jean-paul VELAY

- Aménagement de l'espace, environnement, ASA-DFCI : Jean-Claude LIEBER, Jean-Claude DAUTRY, Etienne PASSEBOIS

- Développement économique : Daniel MATHIEU, Sophie PANTEL, Jacques HUGON, Serge SANCHEZ

- Cadre de vie, logement : Sophie PANTEL, Camille LECAT

- Protection et mise en valeur du patrimoine architectural :

Jean-Pierre ALLIER, Jean-Claude DAUTRY, Serge SANCHEZ

Il serait souhaitable qu'il y ait un lien entre les chargés de commissions intra-communautaires et ceux des groupes de travail du Pays des Cévennes.

- Désignation des délégués au Pays des Cévennes

1/ Comité syndical : chaque commune devra désigner son représentant.

2/ Bureau du Comité Syndical : Daniel MATHIEU, Sophie PANTEL.

3/ Groupes de travail :

- Services publics et services au public : Jean-Marie THOYER

- Tourisme : Frédéric FOLCHER

- Charte Forestière : Camille LECAT

- Économie : Daniel MATHIEU

- Habitat : Serge SANCHEZ

- Projets : Maurice JEANNET

- Désignation des délégués à l'association « Maison de l'Emploi »

Sont désignés à l'unanimité : Sophie PANTEL titulaire ; Jean-Pierre ALLIER suppléant.

- Désignation du délégué au Gal Cévennes

Désigné à l'unanimité : Daniel MATHIEU

- Contrat éducatif local (CEL)

Désigné à l'unanimité : Jean-Marie THOYER.

Le CEL de la communauté de communes représente une vingtaine d'action menées en temps ou hors temps scolaire par les écoles, les foyers ruraux et les associations de la communauté, avec des aides financières de la DDJS, de la DRAC, du Conseil Général, de la communauté de communes, du SIVU de l'Estournal, des communes ...

Le rôle du délégué consiste à organiser les dossiers et le suivi des actions en relation avec les acteurs locaux. La convention tri-annuelle, conclue avec la DDJS, arrive à terme en fin d'année scolaire. Il faudra donc préparer son renouvellement.

- Désignation des délégués au Syndicat mixte pour l'aménagement en voie verte de l'emprise de l'ancien chemin de fer départemental dans la Vallée Longue

Jean-Claude LIEBER (titulaire), Maurice JEANNET (suppléant)

Camille LECAT (titulaire), Jean-Claude DAUTRY (suppléant)

Jacques HUGON (titulaire), Daniel MATHIEU (suppléant)

- Désignation des délégués à la commission d'appel d'offres

Daniel MATHIEU, Président  
Jean-Pierre ALLIER (titulaire),  
Jean-Marie THOYER

(suppléant)

Jean-Paul VELAY (titulaire),  
Richard METGE (suppléant)

Jacques HUGON (titulaire),  
Maurice JEANNET (suppléant)

- Couverture ADSL

Un accord a été conclu entre le Département et le Pays des Cévennes concernant la couverture ADSL sur notre territoire. Des deux organismes, celui qui sera prêt à ce déploiement le premier interviendra sur notre secteur avec une aide financière de l'autre (voir copie du courrier du Président du Conseil Général joint). Il semblerait qu'actuellement ce soit le Pays des Cévennes qui serait le plus à même de remplir cette mission.

- Compte-rendu de la réunion de Bureau de l'association « Maison de l'Emploi » par Sophie PANTEL

Ce dispositif, impulsé au niveau national s'est traduit en Lozère par la création de 9 plateformes : Fournels, St Chély d'Apcher, Marvejols, Rieutort de Randon, Langogne, Mende, Le Masegros, Villefort, Florac et le Pont de Montvert. Installé pour notre communauté dans les locaux de la cyber-base du Pont, ce dispositif va permettre aux administrés d'être en relation, via un système de visio-conférence, avec des interlocuteurs de différents organismes (ANPE, MSA, CAF...).

Une aide au fonctionnement des plateformes avec rétroactivité au 1er juillet 2007 a été mise en place à hauteur de 4220€ par lieu et par an et ce, pour une durée de 5 ans cette action étant inscrite dans le contrat de projet État-Région. L'objet de la réunion de Bureau était de définir l'évaluation à mettre en place pour ces maisons de l'emploi. Une cartographie réalisée par l'ANPE et les ASSEDIC et qui ne liait que les demandeurs d'emploi issus

du canton à notre plateforme a été invalidée. En effet des villages comme Le Bleynard, le Collet de Dèze ou Saint Julien des Points sont à une distance moindre du Pont de Montvert que de Mende ou de Florac. Une proposition de rattachement de certaines communes à notre plateforme sera transmise prochainement.

Le matériel visio-conférence avec scanner sera livré dans le courant de la semaine du 14 avril. Une quinzaine de jours est prévue pour effectuer les tests. La plateforme du Pont sera donc opérationnelle début mai 2008.

Une labellisation de cette structure en « relais de services publics » est prévue dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) avec un financement supplémentaire à l'appui.

- Halte-garderie (problème de trésorerie de trait d'Union)

Trait d'Union est l'association gérante du personnel de la halte garderie « Tourni'Coton ». Elle réalise aussi un travail d'animation et d'information auprès des parents utilisateurs. Afin de pouvoir constituer un fond de trésorerie, une subvention de 5.000 € est nécessaire, la charge financière liée des salaires ayant augmenté du fait d'une extension des jours d'ouverture.

Accord de l'ensemble du Conseil pour verser cette subvention. Des aides financières ont été obtenues de la CAF et du Conseil Général. Une demande de participation à hauteur du 1/3 du déficit sera également demandée à la communauté de communes des Hauts Gardons, un des trois lieux d'implantation étant situé à Ste Croix Vallée Française, commune-membre de cette communauté.

- Adhésion au CNAS pour les employés

Cette adhésion avait été décidée lors du précédent Conseil, mais



des informations erronées ne faisaient pas état d'une participation de la collectivité à hauteur de 0,74% de la masse salariale brute. Or il n'avait pas été précisé qu'une participation plancher d'environ 150 € par employé était exigée, ce qui représente une somme plus importante pour les temps très partiels.

Le Conseil décide cependant à l'unanimité de confirmer l'adhésion de la communauté de communes au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

#### - Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour la réfection du Pont du Tarn

Lors du conseil du 27 juin 2007, il avait été décidé, suite à un rapport du PNC, de procéder à la réfection du pont du Tarn et, pour ce faire, de rechercher des subventions auprès des financeurs publics. Le coût de l'opération est estimé à 38.500 € et pourrait être financé à 80%. La part incombant à la communauté pourrait se voir réduite par une souscription transitant par la Fondation du Patrimoine. Afin de bénéficier de cet avantage une adhésion à cet organisme est nécessaire. Coût : adhésion 50 €, frais de dossier 50 € ; impression des documents environ 200 €.

Accord de l'ensemble du Conseil pour adhérer à la Fondation du Patrimoine pour cette sauvegarde du pont du Tarn.

#### Questions diverses

- CCAS intercommunal :

Les délégués de Saint Andréol de Clerguemort proposent la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) au niveau de la communauté. Cet organisme pourrait faciliter la remontée de demandes non formulées au niveau communal. Y a-t-il des besoins réels ? Cette organisation

pourrait être intéressante uniquement dans l'optique de création de services nouveaux, selon J-P. ALLIER. En tout état de cause un partenariat avec les services sociaux est essentiel. Pour M. JEANNET, un groupement entre les 3 « communes du sud de la communauté » pourrait aussi être envisagé. Il est proposé à chacune des 5 communes de réfléchir à ce problème au sein de leur CCAS et de leur Conseil Municipal.

- Minibus :

Le minibus rétrocédé à la communauté par la commune du Pont doit faire l'objet de réparations dans un souci de sécurité. Accord de l'ensemble du Conseil.

- Cyber-base :

Questionnement :

Peut-on être agréé pour dispenser des formations ? Cela semble difficile pour une communauté de communes. Des renseignements seront pris à ce sujet.

Des demandes de réalisation de travaux en infographie sont formulées. La communauté ne peut en aucun cas fournir de prestations de service pour des questions de concurrence, mais elle peut apporter de l'aide aux abonnés pour la réalisation de documents.

Pour plastifier des documents, quels tarifs peut-on appliquer ? Il ne s'agit pas de faire de bénéfice sur ce service qui sera facturé à prix coûtant. Un calcul précis de ce coût sera effectué pour définir un prix, qui sera adopté par délibération.

## Communauté de communes Conseil Communautaire du 9 avril 2008

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Présents :

Pour Fraissinet de Lozère :

Dominique MOLINES ; Jean-Marie THOYER.

Pour Le Pont de Montvert :

Sophie PANTEL, maire ; Frédéric FOLCHER ; Alain JAFFARD.

Pour Saint Maurice de Ventalon :

Jean-Paul VELAY, maire ; Richard METGE.

Pour Saint Andréol de Clerguemort :

Camille LECAT ; Daniel MATHIEU ; Jean-Claude DAUTRY.

Pour Saint Frézal de Ventalon :

Jacques HUGON ; Maurice JEANNE.

Excusés :

Jean-Pierre ALLIER (maire de Fraissinet de Lozère), pouvoir à Dominique MOLINES.

Jean-Claude LIEBER (maire de Saint Frézal), pouvoir à Jacques HUGON.

Serge SANCHEZ (Saint Maurice), pouvoir à Jean-Paul VELAY.

Secrétaire de séance : Sophie PANTEL

#### ORDRE DU JOUR :

- Lecture et commentaire sur le compte-rendu du 02 avril 2008

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Quelques précisions :

- Il est souhaitable de désigner des délégués de la communauté pour traiter les problèmes liés à la halte garderie. Sont nommés à l'unanimité : Sophie PANTEL et Daniel MATHIEU.

- Périodicité et lieu des Conseils communautaires et Bureaux : il est décidé de maintenir la même périodicité pour les Conseils communautaires (soit le quatrième mercredi de chaque mois à 17 heures) et

pour les réunions de bureau (le deuxième lundi du mois à 18 heures dans les locaux de la communauté au Pont de Montvert). Par contre, pour les conseils communautaires, le principe de changer de lieu à tour de rôle sur chacune des cinq communes est adopté.

- Isabelle SERVIÈRE, secrétaire générale, donne les explications relatives aux définitions d'un compte administratif, d'un compte de gestion, d'un budget primitif, d'une décision modificative, des différents chapitres, des votes...

#### - Compte Administratif 2007

Ce compte est présenté et adopté par 15 voix pour sous la présidence du doyen de l'assemblée, Maurice JEANNET, le président étant sorti, comme l'exige la règle. Est également adoptée une délibération concernant l'affectation de résultat d'exploitation.

Quelques chiffres (cf document complet distribué):

Fonctionnement : Dépenses = 199.897,39 € ; Recettes = 256.951,14 € ; Excédent = 57.053,75 €.

Investissement : Dépenses = 340.105,25 € ; Recettes = 354.614,70 € ; Excédent = 14.509,45 €.

Ces investissements correspondent aux différents projets réalisés ou en cours : acquisition de la maison « ODIER », installation de la cyber-base/maison de l'emploi, aménagement des 3 lieux de halte-garderie, acquisition des terrains pour implantation d'une ZAE à Masméjean, étude pour création d'une pépinière d'artisans d'art à la Tour du Viala en relation avec l'association AMAC (Association des Métiers d'Art en Cévennes). Ce dernier projet, qui se situe plutôt à l'échelle du Pays des Cévennes, sera présenté lors du

# tempête de délibérations .....

Communauté  
de communes  
Conseil  
Communautaire  
du 9 avril 2008  
(suite).

Par ailleurs une délibération est prise pour rechercher le financement et lancer l'étude d'aménagement de la ZAE de Masméjean.

## - Budget Primitif 2008

Présentation et vote à l'unanimité du budget primitif 2008 (cf document distribué). Différentes explications ont été fournies notamment sur les points suivants :

- compte 6226 : il s'agit de l'étude de l'OCAGER réalisée en 2007 mais non payée (pour 26.318,00 €) et de la future étude de la ZAE de masmejean (40.000,00 €).

- compte 012 : il est rappelé les différentes quotités de travail des agents ( chaque commune reversant la part lui incombant pour les agents à la communauté).

- compte 6574 : il s'agit des subventions à « Trait d'union » pour la halte garderie, au CEL, ASA-DFCI (Contrats Verts), l'office de tourisme, la FNACA et l'ADDA scènes croisées.

Il est rappelé, qu'à part ces associations liées directement à la communauté de communes (avec exception pour la FNACA dont le congrès se tient cette année au Pont de Montvert), aucune autre subvention n'est attribuée aux autres associations qui doivent faire leur demande auprès de la Conseillère Générale au titre des PED (Programme d'Equipement Départemental).

- Compte 73 : TH = 11221 ; FB = 16323 ; FNB = 18801 ; TP = 8226 euros :

maintien des taux (TH = 0,922 ; FB = 2,15 ; FNB = 40,52 ; TP = 2,20). Pour l'heure il n'est pas envisagé de passer à la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Une réunion avec la trésorerie générale sera organisée prochainement à la sous-préfecture pour comprendre le mécanisme déterminant le potentiel fiscal (auquel sont liées les subventions - notamment la DGF) et envisager une réflexion sur le taux des différentes taxes à partir de simulations.

Sophie PANTEL fait observer que jusqu'à présent les élus n'ont jamais pris les indemnités votées et qu'il serait juste que désormais Daniel MATHIEU, qui n'est plus maire, soit indemnisé. Accord à l'unanimité de l'ensemble du Conseil sur la base légale d'indemnité de fonction des Présidents de communautés de communes de 500 à 999 habitants.

## - Contrat de travail pour la Maison de l'Emploi liée à la Cyber-base.

Le contrat de travail en CAE de Magali MARTINEZ arrive à terme le 30 avril 2008. Vu le travail accompli et les compétences reconnues par tous, il est décidé à l'unanimité de créer à compter du 1er mai 2008 un poste relevant de la fonction publique territoriale d'adjoint administratif de seconde classe ( catégorie C ) pour remplir cette mission, poste qui sera proposé à Magali MARTINEZ pour une durée hebdomadaire de 31 heures dont 7 heures seront affectées au secrétariat de la commune de Fraissinet de Lozère. L'agent sera embauché en tant que stagiaire durant la première année.

Une réflexion globale sur les emplois est également à mener pour, à terme, aboutir à des

Par ailleurs, une délibération est prise pour solliciter une aide au fonctionnement de notre antenne de la Maison de l'Emploi, auprès de l'état au titre de la DDR et auprès de l'association « Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale » de la Lozère.

## - Questions diverses

- Sophie PANTEL informe l'assemblée des décisions de la CDEN du 08 avril, les classes de St Frézal et du Pont de Montvert menacées de fermeture sont maintenues pour cette année ; elle attire l'attention sur les conséquences en terme de suppression de postes de la réforme de la fonction publique et des 12 000 postes supprimés au niveau national. Des contrôles seront effectués à la rentrée sur les effectifs aussi bien le matin que l'après midi.

- Sophie PANTEL informe l'assemblée sur une modification à compter du 1er septembre 2008 de la réglementation pour les chauffeurs agents de nos collectivités, bénévoles d'association et les parents d'élèves qui conduisent au moins l'un de nos minibus : ils seraient désormais dans l'obligation de passer la « FIMO ». Une réflexion est à mener sur la pertinence de conserver le minibus nécessitant le permis transport en commun, d'autant que des réparations importantes doivent prochainement être effectuées sur ce véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

## Stage féminin d'initiation et de perfectionnement aux pratiques de la pierre sèche.

Ce stage, organisé par l'Association du Moulin Bonijols de Figeirolles, se déroulera sur le site du moulin les 15, 16, 17, 18, 19 septembre 2008.

Cinq journées nécessaires pour aborder toutes les étapes de construction d'un mur.

L'encadrement technique sera assuré par Evelyne PAVOT.

Déroulement du stage :

- Préparation du chantier (terrassement, tri des pierres).

- Construction d'un mur de soutènement de bancel en pierre sèche.

- Remise en état du terrain.

Son coût est de 25 € par jour soit 125 € pour les 5 jours qui couvriront les frais pédagogiques, l'organisation du chantier, la fourniture des pierres.

Apporter si possible une masette, un burin plat, une marteau et prévoir une paire de gants et des chaussures solides.

Pour le repas du midi, apporter un pique-nique qui sera dégusté sur place ;

Pour s'inscrire adressez à Evelyne PAVOT, Figeirolles 48220 Vialas, un chèque de 125€ à l'ordre « Le Moulin Bonijols de Figeirolles », accompagné de vos noms prénom, adresse et numéro de téléphone.

Le nombre de stagiaires étant limité à 6 personnes, ne pas tarder à s'inscrire.

Pour tout complément d'information, vous pouvez téléphoner à Evelyne PAVOT au 04.66.41.07.65

Début du stage : lundi 15 septembre à 8h30 sur le parking de Figeirolles.

## Concours d'élevage de chevaux et label loisir à la Tour du Viala, le 29 août 2008.

Ce concours permet aux éleveurs de présenter leurs chevaux et de les comparer.

Des récompenses sont attribuées aux meilleures par catégories et par races

### Déroulement de la journée: 9h

Concours modèles et allures  
Présentation en main et sous la selle des chevaux d'élevage puis de loisirs

Remise des prix

### 12h30

Repas chaud 9 € à réserver de préférence

### 14h

Parcours de qualification au label loisir .Ouverte aux chevaux, ânes, mules, cette épreuve permet de mettre en valeur les qualités requises à une pratique en extérieur (animal monté ou bâti) qui allie plaisir et sécurité.

**17h**  
Résultats de l'épreuve "cheval loisir" et récompenses. Remerciement

### 18h

Apéritif



Les horaires peuvent varier en fonction du nombre de chevaux inscrits.

Renseignements et réservation auprès de l'office du tourisme: 04.66.45.81.94

Inscription des chevaux auprès du syndicat des éleveurs de chevaux des Cévennes et du Gévaudan (SECMCG) : 04.66.41.02.67

## Aidez à la sauvegarde du Pont du Tarn

Le Tarn, l'une des dernières rivières sauvages françaises, prend sa source sur le plateau

granitique du Mont Lozère. A l'endroit où il n'est encore qu'une petite rivière de montagne, un admirable pont en granit l'enjambe : le PONT DU TARN. Ce pont, premier ouvrage d'art sur le Tarn, situé dans le Parc National des Cévennes et sur la draille du Languedoc, est la destination de belles balades vers les sour-



ces du Tarn. Il est très connu des randonneurs et des pêcheurs.

Ce pont a marqué la tradition populaire qui le qualifie de « pont romain ». Mais son bel appareillage de pierres et son dessin harmonieux n'atteste pas de son antiquité.

Le PONT DU TARN, bien que situé sur un itinéraire antique, est en fait médiéval.

En témoigne sa technique de construction, qui est caractéristique des ponts du Moyen Âge. Le pont est surhaussé sur des trois arches en plein-cintre et, sa chaussée est plate et étroite.



Cette technique de construction permettait aux ponts médiévaux de résister aux crues engendrées par les orages d'automne.

Aujourd'hui, des problèmes architecturaux graves ont été constatés auxquels il convient de remédier sans tarder.

La Fondation du Patrimoine et la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

publique pour financer les travaux de restauration du PONT DU TARN. Ces travaux prévoient la consolidation et la restauration des fondations, des culées, des piliers et de l'arche centrale, le rétablissement de l'étanchéité des maçonneries, et la reconstitution de la chaussée du pont.

*Si vous êtes sensibles à la sauvegarde de ce patrimoine et si vous désirez participer à notre action, vous pouvez retirer votre bon de souscription à Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, 48220 - mairie du Pont de Montvert.*

*Pour votre don, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt*

## Un documentaire sur le Mont-Lozère

Du Valdoncez à Villefort, de Florac à Génolhac, le Mont-Lozère étend ses deux versants de part et d'autre du sommet de Finiels. Tous ceux qui y ont vécu ou y vivent aujourd'hui savent que la beauté de ses paysages cache une grande rudesse. Ils savent aussi que, de tout temps il a fallu s'organiser pour tirer partie de ce que la montagne donne avec parcimonie à ceux qui veulent la conquérir ou l'appriivoiser...

Le film de Raymond Achilli « Mont-Lozère, la montagne apprivoisée » réalisé avec l'écomusée du Mont-Lozère, illustre au travers de magnifiques images l'histoire, l'architecture et les activités humaines d'hier et d'aujourd'hui, au fil des saisons. Un beau documentaire au cœur d'un pays où des habitants témoignent de la vie sociale et des activités économiques. Le DVD est disponible dans les centres d'information du Parc National des Cévennes.

## Sur le canton...

**L**es élus du canton du Pont de Montvert avaient prévu un beau programme à l'occasion de la venue de Madame la préfète : visite de réalisations ou de projets en cours, réunion de travail et inaugurations. La matinée commençait par la visite de la zone artisanale de Fraissinet de Lozère, des premiers travaux de la station d'épuration et de l'école intercommunale du Pont de Montvert. Puis, le territoire cantonal (24000 ha pour 1235 habitants) était présenté à la maison du mont Lozère, en images commentées par Sophie Pantel conseillère générale et Daniel Mathieu président de la communauté de communes, autour de l'objectif premier des élus : « maintenir et accueillir des populations ».

Cet objectif qu'ils cherchent à atteindre en agissant sur les infrastructures (eau, routes, assainissement...), sur le maintien des emplois et des services publics, sur l'égalité d'accès des habitants aux services (santé, crèche, cyber-base, ADSL...), sur l'offre en logements, sur les activités économiques (agriculture, forêt, tourisme, artisanat, com-

merces...). Chacun des 6 maires du canton exprimait ensuite ses propres réflexions, projets et difficultés tandis que madame la préfète reprenait point



## Madame la Préfète en visite

par point chaque domaine abordé en précisant les orientations générales de la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre au niveau du département.

Elle évoquait ainsi une mission en cours sur l'eau (ressource et analyses de plus en plus lourdes pour les collectivités et les privés), le projet de 12 maisons médicales sur le département dont une sur le canton, l'extension du champ de la visioconférence aux services de la préfecture et aux services déconcentrés de l'Etat, un travail plus conséquent sur le handicap, la création d'une association de relais des services publics... En début d'après midi, rencontre avec les artisans d'art (AMAC) qui s'activent à monter une pépinière d'entreprise, visite de la crèche Tourni'coton ouverte 2 jours par semaine, visite et inauguration à la cyber-base de la borne de visioconférence de la maison de l'emploi, visite et inauguration du centre de soins infirmiers ADMR créé en 2007 et qui a généré 3 emplois. Et c'est à la salle polyvalente, devant plus de 100 personnes qu'étaient prononcés les discours inauguraux liés à ces réalisations et aussi à l'ouverture des travaux de l'assemblée générale départementale de la fédération ADMR qui avait choisi le Pont de Montvert pour sa réunion annuelle. ■

